

CIRCULATING COPY
TO BE RETURNED TO REPORTS DESK

FILE COPY

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

DOCUMENT A USAGE INTERNE

Rapport No. 486a-IVC

DEUXIEME PROJET CACAO

COTE D'IVOIRE

18 novembre 1974

Département des projets agricoles
Bureau régional Afrique de l'Ouest

TRADUCTION NON-OFFICIELLE
A TITRE D'INFORMATION

Ce rapport a été préparé à l'usage exclusif du personnel du Groupe de la Banque et à des fins officielles seulement. Il ne peut être publié, cité ou évoqué sans l'autorisation du Groupe de la Banque, lequel ne garantit en aucune manière son exactitude ou son caractère exhaustif.

TAUX DE CONVERSION

1 dollar EU	=	240 francs CFA
1 franc CFA	=	0,004 dollar EU
1 million de francs CFA	=	4.167 dollars EU

POIDS ET MESURES

Systeme métrique

ABREVIATIONS

- AVB - Autorité de la vallée du Bandama (Bandama Valley Authority)
- BNDA - Banque nationale pour le développement agricole
(National Bank for Agricultural Development)
- CENAPEC - Centre national pour la promotion des entreprises coopératives
(National Center for the Promotion of Cooperative Entreprises)
- CFAF - Franc de la Communauté financière africaine (the common currency
of the Monetary Union)
- CSSPPA - Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits
agricoles (Agricultural Price Stabilization Agency)
- FED - Fonds européen de développement (the Aid Fund of the European
Economic Community)
- ICCO - Organisation internationale du cacao (International Cocoa
Organization)
- IFCC - Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes
(French Coffee and Cocoa Institute, responsible for cocoa
research in the Ivory Coast under joint financing of the Ivorian
and French governments)
- SATMACI - Société d'assistance technique pour la modernisation agricole
de la Côte d'Ivoire (executing agency for cocoa and coffee projects
in the Ivory Coast)

L'exercice financier de la SATMACI correspond à la campagne
agricole, qui va du 1er octobre au 30 septembre.

PREFACE

Les tableaux des annexes 8, 9 (excepté tableau 1), 10, 11 et 12 n'ont pas été traduits au français. Ils se trouvent reproduits dans ce rapport dans leur version originelle en anglais. Par compte, un glossaire de ces tableaux se trouve en Annexe 13.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
RESUME ET CONCLUSIONS	i-vi
I. INTRODUCTION	1
II. DONNEES DE BASE	2
A. Généralités	2
B. Le Secteur agricole	2
C. Les institutions	3
D. Le cacao	5
E. Politique de développement	6
III. PREMIER PROJET CACAO	7
IV. LE PROJET	10
A. Zones du projet	10
B. Définition du projet	11
C. Description détaillée	12
Opérations sur le terrain	12
Infrastructure	14
D. Organisation et direction	15
SATMACI	15
Renforcement des cadres de direction de la SATMACI	16
Renforcement des activités opérationnelles de la SATMACI	17
Ivoirisation	17
Programme de formation	18
Services et études des consultants	18
Commercialisation	19
V. PREVISIONS DE COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT	19
A. Prévisions de coûts	19
B. Plan de financement	21
C. Conditions du crédit agricole	24
D. Passation des marchés	24
E. Déboursements	25
F. Comptabilité et vérification des comptes	26

Table des matières (suite)

	<u>Pages</u>
VI. PRODUCTION, MARCHES, AVANTAGES POUR LES AGRICULTEURS ET POUR L'ETAT	27
A. Rendements et production	27
B. Débouchés et prix	27
C. Prix à la production et avantages pour les agriculteurs	28
D. Les recettes de l'Etat	29
VII. AVANTAGES ET JUSTIFICATIONS	30
VIII. RECOMMANDATIONS	31

Table des matières (suite)

ANNEXES

1. Etat d'avancement des projets agricoles financés par la Banque
2. Société d'assistance technique pour la modernisation agricole de la Côte d'Ivoire (SATMACI)
Tableau 1 - SATMACI: Régions et zones
3. Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA)
Tableau 1 - Cacul du prix du cacao
Tableau 2 - CSSPPA: Résultats financiers (1963-1973)
4. Coopératives
5. Incidence financière de l'annulation du premier prêt
6. Programme de plantation
Tableau 1 - Programme global
Tableau 2 - Programme de plantation en blocs
Tableau 3 - Superficie des cacaoyères plantées au titre du premier projet
7. Définition des études
8. Coûts du Projet
Tableau 1 - Récapitulation par année
Tableau 2 - Achèvement du premier projet
Tableau 3 - Charges d'exploitation
Tableau 4 - Crédit aux planteurs relevant des blocs et aux coopératives
Tableau 5 - Services de vulgarisation et Personnel du projet
Tableau 6 - Formation, prospection et cadastrage, services des coopératives, mise en place de l'infrastructure et études
9. Tableau 1 - Calendrier estimatif de déboursements
Tableau 2 - Récapitulation des déboursements du prêt de la BIRD
10. Comptes d'exploitation
Tableau 1 - Un hectare de plantation individuelle
Tableau 2 - Trois hectares de plantation en bloc

Table des matières (suite)

ANNEXES

11. Prévisions de "Cash-Flow"

- Tableau 1 - "Cash Flow" de l'Etat
- Tableau 2 - "Cash Flow" de la BNDA

12. Taux de rentabilité économique

- Tableau 1 - Taux de rentabilité économique

13. Répertoire des traductions des termes anglais utilisés dans les tableaux annexes

Carte

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

Résumé et conclusions

Historique du projet

i) Le Gouvernement ivoirien a demandé au Groupe de la Banque de contribuer au financement du développement de la culture du cacao. Le présent projet sera le prolongement d'un programme entrepris en 1971, avec l'aide de la Banque, en vue d'améliorer la production de cacao, grâce à l'introduction de nouvelles variétés à haut rendement. Son objectif est d'assurer une plus grande diffusion des méthodes modernes d'exploitation du cacao, de relever le niveau des revenus des agriculteurs et d'accroître les recettes en devises du pays.

ii) La préparation du projet a été confiée à un consultant du Bureau pour le développement de la production agricole (France), travaillant sous le contrôle de la Société d'assistance technique pour la modernisation agricole de la Côte d'Ivoire (SATMACI), qui a la responsabilité du développement de la culture cacaoyère en Côte d'Ivoire. Le projet a été évalué par une mission de la Banque qui s'est rendue en Côte d'Ivoire en octobre/novembre 1973.

Premier projet cacao

iii) Le 5 juin 1970, la Côte d'Ivoire et la Banque ont signé un accord de prêt (Prêt No 686 IVC, d'un montant de 7,5 millions de dollars) destiné à financer la plantation d'environ 18.800 ha de cacaoyères et la régénération de 38.000 ha (ce chiffre fut ramené par la suite à 15.500 ha) de cacaoyères dont la production n'avait pas encore atteint son maximum. Le programme de régénération, dans sa version révisée, a été achevé tandis que le programme de plantation, dont l'achèvement avait été prévu à l'origine pour 1974 mais qui fut retardé en raison d'un lent démarrage et de la sécheresse de 1972/73, nécessitera la plantation de 3.200 ha en 1975 pour que l'objectif initial soit atteint. Les premières données disponibles laissent penser que les rendements seront conformes aux prévisions établies lors de l'évaluation du projet; par contre, des projections récentes indiquent que les prix seront supérieurs à ceux qui avaient été prévus, de sorte qu'on peut s'attendre que les taux de rentabilité du projet égalent ou dépassent les projections initiales.

iv) A la date de signature du deuxième prêt (décembre 1974 en principe), quelque 2,5 millions de dollars des fonds du premier prêt n'auront pas été engagés. Ce montant représente d'une part les économies nettes réalisées grâce aux réductions des programmes d'épandage d'engrais et de régénération (1,2 million de dollars) et d'autre part, les frais d'achèvement du premier projet d'ici à septembre 1977 (1,3 million de dollars), y compris l'intérêt capitalisé.

Afin de simplifier l'administration des deux projets, il est proposé que ce solde soit annulé lors de la signature du deuxième prêt. La part prise en charge par la Banque pour financer l'achèvement du premier projet sera comprise dans le prêt envisagé, dont le montant sera de 20 millions de dollars.

Description du projet

- v) Le projet comprend les éléments suivants:
- a) plantation de cacaoyers à haut rendement sur 26.500 ha; 9.500 ha seront plantés en 76 blocs, eux-mêmes constitués de parcelles individuelles. A cette fin, il est prévu, sous le contrôle du personnel de la SATMACI, de fournir du matériel végétal amélioré à quelque 17.000 agriculteurs et de leur accorder du crédit pour l'achat de matériel, d'engrais, d'insecticides et pour la rémunération de la main-d'oeuvre salariée. Le projet comprend également l'entretien des cacaoyères plantées dans le cadre du premier projet jusqu'à ce qu'elles commencent à être productives;
 - b) fourniture de services d'assistance technique et de crédit aux coopératives rattachées aux blocs;
 - c) remise en état ou construction de 330 km de pistes d'accès, opérations de défrichement pour la création des centres des 76 blocs et construction de 146 puits;
 - d) renforcement de la gestion de la SATMACI, création et équipement de services supplémentaires de vulgarisation, de crédit et de prospection; formation technique et administrative du personnel de la SATMACI; et
 - e) services de consultants auxquels il sera demandé de faire des recommandations en vue d'améliorer l'organisation du crédit agricole et d'évaluer les résultats du premier projet.

Le projet figure sur la liste (approuvée par la FAO) des futures activités de la Banque dans le domaine du cacao et a été accepté l'ICCO.

Exécution du projet

vi) L'exécution du projet s'étendra sur une période de sept années (quatre années de plantation et trois années d'entretien jusqu'à l'entrée en production) et fera partie des activités générales de la SATMACI, qui a été l'organe d'exécution du premier projet cacao et s'est acquittée de ses tâches avec compétence. La SATMACI est une société créée par législation spéciale qui relève du Ministère de l'agriculture et qui est financée entièrement par le budget de l'Etat. La gestion technique et administrative de la SATMACI est

fondamentalement saine. Cependant, ses activités devant se développer dans le cadre du projet envisagé, et ses plans et son budget devant être coordonnés avec le Ministère de l'agriculture et le Ministère des affaires économiques et financières, il sera nécessaire de renforcer ses cadres de gestion. Le projet prévoit la nomination d'un Directeur financier, qui remplacera l'actuel Directeur administratif pour les fonctions de planification et de contrôle financiers, et d'un Conseiller en planification chargé d'élaborer, conjointement avec le Ministère de l'agriculture, des plans à moyen et long terme portant sur les activités de la SATMACI. En outre, un Inspecteur du projet sera nommé pour apporter son concours au Directeur du Département du cacao et pour entreprendre des visites régulières sur le terrain durant l'exécution du projet et un Inspecteur du crédit sera affecté exclusivement à la zone du projet.

vii) Le projet couvrira les coûts de tous les services de vulgarisation et de crédit nécessaires au niveau des régions, des zones et des exploitations, y compris les salaires du personnel, les véhicules et les frais de fonctionnement. Un personnel moins nombreux sera nécessaire du fait que les plantations seront établies dans une certaine mesure dans la zone du premier projet et que certains participants y ont déjà pris part. Des cours de formation seront organisés à l'intention des agents de vulgarisation, des gestionnaires des prêts et des responsables de la prospection; enfin, un programme de recrutement et de formation de cadres destinés à remplacer le personnel étranger sera mis sur pied et des adjoints aux deux Directeurs régionaux expatriés de la zone du projet seront désignés.

viii) Pour les travaux sur le terrain, les agriculteurs recevront du matériel végétal au prix subventionné de 1.250 francs CFA par ha (le système de subventions se montant à 6.550 francs CFA par hectare a été appliqué à toutes les régions de culture du cacao en vue d'encourager l'emploi de variétés améliorées). Le crédit consenti pour chaque hectare consistera en fourniture d'insecticides et de pulvérisateurs (11.000 francs CFA) et, en certains endroits déterminés, d'engrais (8.800 francs CFA). Les membres des coopératives de blocs recevront, selon le bloc, des crédits supplémentaires d'environ 3.400 francs CFA/ha pour les services de transport et 9.200 francs CFA/ha pour les installations communes d'entreposage.

Prévisions du coût, plan de financement et conditions du crédit

ix) Les dépenses du projet sont estimées à 34,7 millions de dollars, y compris les charges fiscales et douanières (4,9 millions de dollars) et l'intérêt capitalisé (3,2 millions de dollars) sur le prêt de la Banque; la part des dépenses en devises s'élève à 17,9 millions de dollars, soit 52 % du coût total du projet. Les prévisions du coût se fondent sur les prix de février 1974. Les provisions pour dépassements quantitatifs et hausses de prix représentent 48 % du coût estimatif de base.

x) Le prêt de la Banque (20 millions de dollars) sera remboursé en 20 ans, y compris un différé de remboursement de cinq ans durant lesquels l'intérêt sera capitalisé. Il sera déboursé pendant les cinq premières des sept années de réalisation du projet, période au cours de laquelle plus de 85 % des dépenses totales prévues seront effectuées. Les recettes résultant de la production couvriront le coût du projet pendant les autres années. Le financement de la Banque (au total 20,4 millions de dollars dont 400.000 dollars provenant du premier prêt) couvrira environ 67 % du coût du projet, net de charges fiscales et douanières, soit 59 % du coût total. Sur ce total, la BNDA et les agriculteurs eux-mêmes financeront respectivement 7 % (2,3 millions de dollars) et 12 % (4,3 millions de dollars), le solde de 22 % (soit 7,7 millions de dollars) sera financé sur le budget de l'Etat.

xi) Le gouvernement rétrocédera à la SATMACI, sous forme de don, les fonds qui lui seront nécessaires pour couvrir les dépenses d'infrastructure et de personnel qu'elle engagera au titre du projet. Quant aux capitaux qui serviront à l'octroi de crédit aux agriculteurs, ils seront rétrocédés à la BNDA, pour qu'elle les transmette ensuite à la SATMACI, au taux d'intérêt applicable au prêt de la Banque, les remboursements étant établis parallèlement à ceux des agriculteurs. Les prêts accordés à ces derniers seront remboursables en huit ans, dont quatre ans de différé, et porteront intérêt au taux de 8 %.

Passation des marchés

xii) En ce qui concerne l'achat d'engrais, d'insecticides, de pulvérisateurs, de véhicules et de matériel (pour une valeur totale d'environ 3,6 millions de dollars), tous les marchés d'un montant supérieur à 50.000 dollars feront l'objet d'appels à la concurrence internationale, conformément aux directives de la BIRD. Lors de la comparaison des offres locales et des offres étrangères, on accordera une marge de préférence de 15 % (ou, s'il est inférieur, égale au montant des droits d'importation) aux produits manufacturés en Côte d'Ivoire. Les marchés portant sur la construction de bâtiments sont évalués à 1,3 million de dollars; comportant plusieurs opérations dispersées sur toute la zone du projet, ils ne seront pas assez importants pour intéresser les sociétés étrangères et feront l'objet d'appels d'offres publiés localement. Il est proposé que la construction des pistes (4,4 millions de dollars) et des puits (1 million de dollars) soit réalisée en régie par l'intermédiaire d'autres organismes gouvernementaux, la SODEPALM pour les pistes et l'Autorité de la Vallée du Bandama (AVB) pour les puits. La SODEPALM a créé un service de construction routière chargé des travaux dans les zones de développement du palmier à huile (dans le cadre de projets financés par la Banque) tandis que l'AVB s'occupe d'un programme d'aménagement hydraulique important dans la région du barrage de Kossou. Les deux organismes ont fait preuve de compétence en s'acquittant de leurs tâches d'une façon efficace et économique; elles disposeront temporairement d'un excédent de capacité au moment où on aura précisément besoin de leurs services pour la réalisation du projet. La plus grande

partie des dépenses afférentes au projet, soit 21,2 millions de dollars, sera consacrée à la rémunération de la main-d'oeuvre agricole salariée et à l'achat de matériel par les agriculteurs eux-mêmes, à l'achat de matériel végétal à la rémunération du personnel et aux dépenses de fonctionnement; aucune de ces dépenses ne se prête à un appel d'offres.

Déboursements

xiii) Le prêt de la Banque sera déboursé pour financer:

- a) 100 % du coût c.a.f. des importations de véhicules, de matériel, d'engrais, de pulvérisateurs et d'insecticides (1,8 million de dollars) ou 80 % du coût total si ces biens sont achetés sur le marché intérieur (ce qui correspond au montant estimatif de l'élément payable en devises);
- b) 90 % des dépenses de personnel dans les postes suivants: formation, prospection, entretien routier, administration, services de vulgarisation et bourses de formation du personnel appelé à remplacer le personnel expatrié (5,3 millions de dollars);
- c) 80 % du coût des études et des travaux de prospection et de cadastre des plantations du projet (0,9 million de dollars);
- d) 70 % du coût des travaux de génie civil (2,9 millions de dollars); et
- e) 40 % des dépenses de fonctionnement relatives au personnel et aux bureaux du projet comme il est indiqué à l'Annexe 9 (0,6 million de dollars).

xiv) Les déboursements au titre des catégories b), c) et e) seront effectués sur la base d'un relevé de dépenses dont les pièces justificatives ne seront pas communiquées mais seront conservées par l'emprunteur pour être examinées, le cas échéant, à l'occasion de la surveillance du projet. Tous les autres déboursements seront effectués sur présentation des pièces justificatives. Du solde, 3,2 millions de dollars serviront à financer l'intérêt sur le prêt de la Banque durant la période de différé, tandis que 5,3 millions de dollars constitueront la provision pour imprévus. Les montants inutilisés à l'achèvement du projet seront annulés.

Avantages et justifications

xv) Le principal avantage du projet sera d'assurer, grâce à l'augmentation de la production cacaoyère, un accroissement des recettes en devises, des revenus des agriculteurs et des recettes de l'Etat. Les avantages pour les agriculteurs ont été estimés pour ceux qui planteront au moins un hectare

de cacaoyers et pour les participants aux blocs disposant d'une superficie maximum de 3 ha sur une période de quatre ans; à plein rendement, les recettes annuelles nettes iraient de 106.000 francs CFA (440 dollars) à 350.000 francs CFA (1.460 dollars). Les recettes nettes par homme-jour seraient d'environ 1.300 francs CFA, alors que le salaire agricole courant est de 250 francs CFA par jour. Sur la base des projections des cours mondiaux, on estime à 23 millions de dollars les recettes annuelles nettes en devises en 1985 et à 2,8 milliards de francs CFA (11,6 millions de dollars) les recettes nettes de l'Etat. Le taux de rentabilité économique est estimé à 36 %.

Recommandation

xvi) Le projet justifie l'octroi par la Banque d'un prêt de 20 millions de dollars.

I. INTRODUCTION

1.01 Le Gouvernement ivoirien a demandé à la Banque de contribuer au financement d'un deuxième projet de développement de la culture du cacao, dont l'objectif est d'assurer une plus grande diffusion des méthodes modernes d'exploitation du cacao, de relever le niveau des revenus des agriculteurs afin d'améliorer leur niveau de vie et d'accroître les recettes en devises du pays.

1.02 Le 5 juin 1970, la Côte d'Ivoire et la Banque ont signé un Accord de prêt pour financer un projet de plantation et de régénération de cacaoyères (Prêt No 686-IVC, d'un montant de 7,5 millions de dollars). L'exécution de ce projet, compte tenu des modifications qui lui ont été apportées en 1973 (cf. le par. 3.02), progresse de façon satisfaisante. Le programme de régénération, dans sa version révisée, est achevé tandis que 83 % du nouveau programme de plantation devrait être mené à bien par rapport aux prévisions établies lors de l'évaluation, à la fin de la campagne de plantation 1974. Le deuxième projet prévoit l'octroi de crédits et la fourniture de service d'assistance technique aux agriculteurs afin de planter quelque 26.500 ha de nouvelles cacaoyères. Le projet comprend également la création de coopératives, l'amélioration de pistes d'accès et l'aménagement de points d'eau dans la zone du projet.

1.03 Le présent rapport est fondé sur les conclusions d'une mission d'évaluation de la Banque, composée de MM. C. Bourgin et S. Weed (BIRD), et de MM. J. Braudeau, P. Chardayre et J. Rouchy (consultants), qui s'est rendue en Côte d'Ivoire en octobre/novembre 1973 et d'une mission complémentaire effectuée en février 1974 par M. Bourgin. La préparation du projet a été confiée à un consultant du Bureau pour le développement de la production agricole (BDPA).

1.04 La Banque a accordé huit prêts en faveur du développement agricole de la Côte d'Ivoire: trois prêts d'un montant global de 17,1 millions de dollars en 1969 pour le développement de la culture du palmier à huile et du cocotier, un prêt de 7,5 millions de dollars en 1970 pour la création de cacaoyères villageoises, deux prêts d'un montant global de 7 millions de dollars en 1971 pour la culture du palmier à huile et du cocotier, un prêt de 8,4 millions de dollars à la fin de 1973 pour la culture de l'hévéa et un prêt de 2,6 millions de dollars en 1974 pour la création de palmeraies villageoises et industrielles. Malgré certaines difficultés initiales, l'exécution de tous ces projets a été menée à bien ou progresse de façon satisfaisante (cf. l'Annexe 1).

II. DONNEES DE BASE

A. Généralités

2.01 La Côte d'Ivoire couvre une superficie d'environ 324,000 km² que l'on peut répartir en deux grandes zones écologiques: le long de la côte atlantique, une zone large d'environ 200 km de forêts tropicales humides, et au nord, une zone de savane.

2.02 La population, estimée en 1972 à quelque 5,4 millions d'habitants, s'accroît d'environ 3,3 % par an (dont 1 % imputable à l'immigration). La croissance réelle du PIB a été d'environ 7,5 % par an de 1960 à 1970, le PIB par habitant s'élevait en 1972 à l'équivalent de 340 dollars.

2.03 En raison notamment de l'inégale répartition des revenus, l'exode rural est important; de même on enregistre à l'intérieur des zones rurales de forts glissements de population de la zone de savane vers la zone forestière. Au cours de la prochaine décennie, la population urbaine devrait augmenter d'environ 6 % par an et celle de la zone forestière d'environ 4 % tandis que la population de la zone de savane diminuera d'environ 1 % par an.

B. Le secteur agricole

2.04 L'agriculture et la sylviculture représentent environ 90 % des exportations de la Côte d'Ivoire et 27 % de son PIB. Elles constituent, et devraient rester longtemps encore, le moteur de la croissance ivoirienne. En 1970-1972, la valeur des exportations était estimée à 132,1 milliards de francs CFA (soit 516 millions de dollars au taux de change en vigueur en 1972) dont environ 80 % imputables à trois produits: le café (32 %), le bois (25 %) et le cacao (22 %). Les trois quarts de la population dépendent directement ou indirectement de ce secteur. Le revenu moyen individuel provenant de l'agriculture, y compris la valeur de la production vivrière, correspondait en 1970 à quelque 100 dollars. Il convient toutefois de noter que le revenu varie considérablement d'une région à l'autre, les zones les plus pauvres étant situées dans le nord du pays.

2.05 L'abondance de terre et de main-d'œuvre (y compris de travailleurs immigrés, pour la plupart d'origine voltaïque) jointe à l'état généralement favorable du marché mondial, ont permis au secteur agricole de se développer rapidement. En favorisant la diversification des cultures, l'Etat s'est efforcé de rendre la production moins tributaire du café et du cacao. Les efforts qu'il a déployés pour accroître la production d'huile de palme, de bananes, d'ananas, de noix de coco, de riz et de caoutchouc et pour développer l'exploitation des

ressources forestières, ont été couronnés de succès. Ainsi, 13.000 ha ont été plantés en hévéas depuis le milieu des années cinquante et la production de caoutchouc s'élevait en 1971 à quelque 13.000 tonnes. Le nouveau Plan prévoit la poursuite de ces efforts de diversification, la modernisation de l'exploitation du café et du cacao, l'amélioration de la gestion des ressources forestières et la création d'industries de transformation du bois.

2.06 Jusqu'à une date récente, les efforts visant à améliorer la productivité agricole étaient axés sur diverses cultures d'exportation. Confiées à des sociétés d'Etat autonomes et spécialisées, ces activités de promotion ont remporté un vif succès. L'une de ces sociétés, la SODEPALM, s'est chargée du développement de la culture du palmier à huile et du cocotier et lui a consacré 130 millions de dollars d'investissement depuis le début des années soixante avec l'aide de la Banque et d'autres coprêteurs. L'exploitation des palmeraies est maintenant devenue une agro-industrie intégrée et très rentable.

2.07 D'une façon générale, la production vivrière n'a pas bénéficié de ces efforts intensifs de promotion et ne s'est pas développée aussi rapidement. Les autorités ont pris conscience de ce retard et attachent maintenant une grande importance aux problèmes, d'ailleurs interdépendants, que posent la pauvreté rurale et la disparité du revenu d'une région à l'autre. Les projets en cours de préparation visent à soutenir les efforts du gouvernement dans ces domaines. Le gouvernement a entrepris dans le cadre de son plan de développement régional la réalisation de vastes programmes consacrés au coton, au riz et au sucre. De ce fait, la production de coton graine est passée de 20.000 tonnes en 1965 à quelque 50.000 tonnes en 1972. La production de riz paddy a atteint 380.000 tonnes en 1971 et il est prévu de l'accroître de 170.000 tonnes d'ici à 1977. Un projet en cours de réalisation dans le nord du pays devrait permettre de produire 60.000 tonnes de sucre et d'ajouter plus de deux millions de dollars au revenu de la population de la région.

C. Les institutions

2.08 La responsabilité globale de la planification du développement incombe au Ministère du Plan, l'élaboration de programmes détaillés de développement agricole relevant du Ministère de l'agriculture. L'exécution de ces programmes est confiée à divers organismes ou à des sociétés d'Etat, telles la SODEPALM pour le palmier à huile et le cocotier, la SOCATCI pour l'hévéa, la SODEFEL pour les fruits et les légumes, la CIDT pour le coton et la SATMACI pour le cacao et le café. La SATMACI (cf. les par. 4.19 à 4.21 et l'Annexe 2) qui a été l'organe d'exécution du premier projet cacao, sera également responsable de l'exécution du deuxième projet.

2.09 Les activités de recherche agricole sont confiées à divers organismes français dans le cadre d'un accord d'assistance technique passé avec la France, leur financement étant assuré à parts égales par les deux pays. Les recherches relatives au café, au cacao et à la noix de cola relèvent de l'Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (IFCC), qui a mis au point les hybrides à haut rendement et les méthodes de culture actuellement utilisées pour améliorer la cacaoyère en Côte d'Ivoire.

2.10 La Banque nationale pour le développement agricole (BNDA) a été créée en janvier 1968 pour devenir la principale source de financement du développement agricole. La BNDA ne dispose pas du personnel nécessaire pour évaluer les demandes de crédit présentées par les petits exploitants; c'est pourquoi la plupart des crédits à la production sont fournis par des organismes spécialisés tels que la SATMACI et la SODEPALM, tandis que la BNDA continue à accorder des crédits à caractère social (par exemple, prêts à court terme destinés à couvrir des frais de scolarité). Les fonds du premier projet cacao destinés à l'octroi de crédits sont acheminés par l'intermédiaire de la BNDA, la SATMACI restant responsable de leur distribution et de leur administration. Le deuxième projet prévoit que la BNDA participera en outre au financement des crédits accordés aux agriculteurs.

2.11 Une société d'Etat, la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA) contrôle la commercialisation du cacao, du café et du coton et garantit tant les prix à la production que les prix à l'exportation. La CSSPPA a pu amortir l'incidence sur le producteur des fortes fluctuations des cours mondiaux du cacao (cf. le par. 6.06). Ces cours ayant été généralement élevés vers la fin des années soixante, la CSSPPA a accumulé des excédents dont le total atteignait en 1973 13,2 milliards de francs CFA (52,8 millions de dollars). Lorsqu'ils ne sont pas nécessaires à la constitution de réserves, ces excédents sont utilisés pour promouvoir les cultures d'exportation et leur transformation ainsi que d'autres programmes publics d'investissement (cf. l'Annexe 3). La commercialisation du cacao s'effectue traditionnellement par l'intermédiaire de négociants privés, sous le contrôle de la CSSPPA. Les coopératives de commercialisation jouent toutefois un rôle grandissant dans le ramassage du cacao auprès des producteurs, à qui elles permettent de faire l'économie d'une partie de la commission qu'ils devraient autrement verser aux négociants (cf. le par. 4.33).

2.12 L'Etat a confié l'organisation du mouvement coopératif (cf. l'Annexe 4) au Centre national pour la promotion des entreprises coopératives (CENAPEC) qui est entré en fonctions en octobre 1969, le PNUD ayant fourni 51 % du financement nécessaire. Le CENAPEC offre aux groupements coopératifs des services de vulgarisation et un centre de formation situé à Bingerville. Les résultats obtenus par le CENAPEC sont encourageants, 1.600 groupements à vocation coopérative (GVC) ayant déjà été créés. Les GVC se transformeront en véritables

coopératives, responsables de la production et de la commercialisation, lorsque leurs adhérents auront acquis une formation et une expérience suffisantes. Les GVC ont été récemment chargés de la régénération des cacaoyères et bénéficient, pour ce faire, de l'appui technique de la SATMACI; ils joueront un rôle important dans la réalisation du deuxième projet (cf. le par. 4.12).

D. Le cacao

2.13 En 1954, la superficie totale plantée en cacaoyers était estimée à 172.000 ha; au cours de la campagne 1972/73, quelque 235.000 agriculteurs ont exploité environ 422.000 ha. La production de cacao a suivi l'augmentation des superficies cultivées, passant d'environ 58.000 tonnes en 1954 au chiffre record de 225.000 tonnes en 1971/1972. Au cours de la campagne suivante (1972/73), les conditions climatiques ont été moins favorables et la production est descendue à 185.000 tonnes. Le rendement moyen est estimé à 450/500kg à l'hectare. Pendant la période 1971-73, la Côte d'Ivoire s'est placée au troisième rang des producteurs mondiaux, après le Ghana et le Nigéria, avec 14 % environ de la production mondiale. Le cacao est la troisième grande culture d'exportation de la Côte d'Ivoire (après le café et le bois) et représente environ 22 % de la valeur totale de ses exportations.

2.14 La Côte d'Ivoire dispose encore de vastes superficies propices à la production de cacao. En 1970, la SATMACI a lancé un programme visant à introduire du matériel végétal à haut rendement et à améliorer simultanément les techniques d'établissement et d'entretien des plantations. Au milieu de l'année 1974, 35.000 ha avaient été plantés au titre de ce programme, dont 15.600 ha dans le cadre du premier projet financé par la Banque et 18.400 ha avec le financement de l'Etat. D'ici à 1980, le total des nouvelles cacaoyères devrait atteindre 120.000 ha (plantations prévues: 26.500 ha au titre du deuxième projet financé par la Banque, 9.600 ha dans l'ouest du pays financés par le FED et 48.900 ha financés par l'Etat).

2.15 D'après les projections de la Banque, la production mondiale de cacao atteindrait respectivement 1,8 et 2,1 millions de tonnes en 1980 et en 1985, l'offre et la demande s'équilibrant en 1980 au prix courant de 0,83 dollar la livre, soit 0,52 dollar la livre aux prix de 1974. La demande comme l'offre devraient augmenter d'environ 3 % par an. Ces projections tiennent compte, dans la mesure du possible, de tous les projets en cours ou envisagés, y compris celui qui fait l'objet du présent rapport.

2.16 Les projections établies par la Banque évaluent la production ivoirienne à 290.000 tonnes d'ici à 1980 et à 335.000 tonnes d'ici à 1985, dont environ 43.000 tonnes imputables aux plantations financées par les deux projets de la Banque lorsqu'ils auront atteint leur plein rendement en 1984. Si l'avenir confirme ces projections, la production ivoirienne augmentera approximativement au même rythme que la demande mondiale.

2.17 Environ 80 % de la production sont exportés sous forme de fèves, mais 40.000 tonnes seulement de fèves (dont la moitié environ est de qualité inférieure) sont actuellement traitées sur place avant d'être exportées. Une nouvelle usine de traitement, d'une capacité annuelle de 30.000 tonnes, devrait entrer en service d'ici à 1976. Hormis ce projet, il est peu probable que la capacité de traitement augmente sensiblement, car il n'est guère plus rentable d'exporter du cacao transformé (sous forme de beurre ou de poudre) que des fèves.

E. Politique de développement

2.18 Données générales. Le gouvernement souhaite maintenir le taux réel de croissance de l'économie qui a atteint en moyenne 7,5 % par an au cours de la dernière décennie (cf. le par. 2.02). Il est conscient du fait que l'économie étant fortement tributaire des disponibilités en devises, il n'a d'autre solution que d'encourager les cultures d'exportation pour s'assurer les devises requises. Par ailleurs, pour réduire la vulnérabilité du pays, tributaire des principaux produits d'exportation (cacao, café et bois) qui représentent 80 % de la valeur totale des exportations, il a redoublé ses efforts en vue de diversifier la production agricole. Il a ainsi favorisé l'introduction ou le développement de la culture du palmier à huile, du cocotier, de l'ananas, du riz, de l'hévéa et de la canne à sucre. En outre, il attache plus d'importance à d'autres secteurs, par exemple, l'industrie et le tourisme. Récemment encore, les efforts consacrés à l'amélioration de la productivité agricole étaient axés sur des cultures déterminées et, en règle générale, ils ont donné de bons résultats (cf. le par. 2.06). Cependant, l'urbanisation commence à compromettre la réalisation de l'objectif poursuivi, à savoir l'autosuffisance en matière de production alimentaire.

2.19 Dans le secteur de l'agriculture, la politique de développement est axée sur trois objectifs: a) augmenter tant la production que la productivité des produits de base afin d'accroître les recettes en devises et de préserver leur capacité concurrentielle sur les marchés d'exportation; b) répartir l'accroissement de la production entre divers produits (principalement entre le cacao, le café, le coton et l'huile de palme) afin de protéger l'économie contre les risques imputables aux fluctuations des cours; et c) mettre au point des programmes régionaux portant aussi bien sur les cultures vivrières que sur l'infrastructure de base et les équipements sociaux. Les projets en préparation pour lesquels l'aide de la Banque sera demandée (culture du coton et du riz, par exemple), correspondent à ces objectifs (cf. le par. 2.07).

2.20 Cacao. L'importance qu'attache le gouvernement à la culture du cacao dans le cadre de sa politique de développement des cultures d'exportation se justifie à maints égards: excellentes conditions écologiques, orientations favorables du marché mondial et importance du contingent attribué à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Accord international sur le cacao (cf. le par. 6.05).

2.21 La stratégie adoptée par le gouvernement repose sur deux éléments: régénérer les plantations existantes pour accroître rapidement la production et étendre les superficies exploitées en plantant de nouvelles variétés à haut rendement. Le nouveau programme de plantation permettra d'équilibrer le développement régional, étant axé sur les régions insuffisamment mises en valeur de l'ouest du pays où les cultures de rapport sont beaucoup moins développées que dans l'est. Simultanément, les terres encore disponibles dans la région orientale sont plantées avec les nouvelles variétés en vue d'étendre d'anciennes plantations et de faciliter ainsi par la suite le renouvellement de ces cacaoyères anciennes, les agriculteurs étant assurés d'une source de revenus pendant qu'ils remplacent les vieux arbustes. Afin d'encourager les agriculteurs à adopter de meilleures techniques d'établissement et d'entretien, le gouvernement vient de créer une prime de qualité de 30.000 francs par hectare, payable en deux tranches semestrielles en faveur des exploitations répondant aux critères stricts établis dans le cadre des programmes de plantation de la SATMACI.

2.22 Le projet constituera l'un des principaux moyens prévus par le gouvernement pour accroître la production de cacao grâce à l'extension des superficies plantées. Le projet portant essentiellement sur les régions occidentales et centrales, il permettrait d'équilibrer la croissance tandis que les plantations prévues dans la région orientale prépareraient la voie aux futurs programmes gouvernementaux de renouvellement des plantations. En outre, il contribuerait au développement des coopératives qui seront chargées d'exécuter le programme de régénération.

III. PREMIER PROJET CACAO

3.01 A l'origine, le premier projet cacao prévoyait la plantation d'environ 18.800 ha de cacaoyères et la régénération de 38.000 ha de cacaoyères récentes, au cours de la période allant de 1971 à 1974. Le coût total du projet était estimé à 13,6 millions de dollars et la Banque accorda un prêt de 7,5 millions de dollars, dont l'équivalent de 1,1 million de dollars pour le financement de dépenses en monnaie nationale.

3.02 En 1973 (cf. le Mémoire R73-74 adressé aux Administrateurs de la Banque en date du 13 avril 1973), la superficie du programme de régénération a été ramenée à 15.500 ha, la demande de régénération des plantations récentes ayant été moins importante que prévue. L'exécution de ce programme, dans sa version révisée, est maintenant achevée. A l'avenir, les opérations de régénération seront effectuées par l'intermédiaire des coopératives, qui bénéficieront pour ce faire de l'appui technique de la SATMACI et de crédits à court terme fournis par la BNDA.

3.03 L'exécution du programme de plantations a été légèrement retardée par le lent démarrage des opérations et par la sécheresse de 1972/73. Il faudra planter 3.200 ha en 1975 pour réaliser les objectifs du projet. Le tableau ci-dessous indique le calendrier révisé de plantation:

	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>Total</u>
	-----hectares-----					
Estimation établie lors de l'évaluation	3.790	4.820	4.900	5.320	-	18.830
Estimation révisée actuelle	1.365	4.006	4.104	6.126	3.200	18.801

3.04 Malgré la sécheresse, la qualité des plantations est généralement satisfaisante. Les premières indications disponibles laissent penser que les rendements correspondront aux estimations établies lors de l'évaluation. Par contre, les cours devant dépasser le niveau prévu, les avantages du projet devraient être supérieurs aux estimations. Le deuxième projet prévoit le financement d'une évaluation détaillée des résultats du premier projet (cf. le par. 4.32).

3.05 Le premier projet prévoyait un apport annuel d'engrais pendant l'établissement de la plantation, c'est-à-dire quatre ans. Les recherches menées et l'expérience pratique acquise ont toutefois révélé que les effets de ces premiers apports d'engrais étaient très limités ou peu durables, c'est pourquoi le programme de fertilisation des nouvelles plantations a été abandonné en 1973. Les prêts accordés aux agriculteurs après l'abandon de ce programme ont été modifiés en conséquence.

3.06 D'ici à la fin de la campagne de plantation 1974, le programme de plantation et le programme de régénération auront respectivement intéressé environ 11.000 et 5.000 agriculteurs. Certains planteurs ont commencé spontanément à rembourser les prêts accordés au titre du programme de régénération,

quelque sept mois avant l'échéance, c'est-à-dire dès novembre 1973 et continuent à effectuer leurs versements par anticipation; le remboursement des prêts accordés au titre du programme de plantation ne commencera pas avant 1975.

3.07 La hausse du coût de la main-d'oeuvre et des insecticides, ainsi que les effets de la dépréciation du dollar, ont été compensés par les révisions apportées aux programmes de fertilisation et de régénération si bien que les dépenses engagées jusqu'ici correspondent approximativement aux estimations établies lors de l'évaluation. Cependant, la modification du coût relatif des différents postes a réduit la part de financement de la Banque; environ 1,2 million de dollars des fonds du prêt n'auront pas été utilisés d'ici au 30 septembre 1977, date prévue pour la clôture du prêt. Pour cette raison, et en vue de simplifier l'administration des deux projets de la Banque, il est proposé d'annuler le solde du premier prêt (Prêt No 686-IVC) lors de la signature du deuxième prêt, à l'exclusion du montant nécessaire pour financer l'intérêt capitalisé sur les montants déboursés jusqu'en avril 1977. Les coûts qu'entraînera l'achèvement du premier projet, c'est-à-dire les coûts imputables aux plantations à effectuer en 1975 (3.200 ha) et les opérations d'entretien des superficies plantées avant la fin de 1974 jusqu'à ce que ces cacoyères deviennent productives, seront transférés au budget du deuxième projet. En partant de l'hypothèse que le deuxième prêt sera signé en décembre 1974, 2,5 millions de dollars seraient donc annulés (cf. l'Annexe 5).

IV. LE PROJET

A. Zones du projet

4.01 Le deuxième projet sera concentré sur le centre et sur l'ouest du pays, où les sols et la pluviométrie conviennent à la culture du cacao et où il reste des terres à exploiter. Les zones intéressées sont sensiblement les mêmes que celles qui firent l'objet du premier projet (cf. la carte); toutefois, les régions de Bouaflé et de Yamoussoukro, qui se sont révélées peu propices à la culture du cacao, seront exclues tandis que le sud de la région d'Abengourou et une zone restreinte de colonisation près d'Agboville, à vocation cacaoyère, seront inclus dans le deuxième projet.

4.02 La population de la zone du projet est estimée à un peu plus d'un million d'habitants; sa densité va de 13 habitants au km² dans la région d'Abengourou à près de 49 au km² dans celle de Man, la moyenne étant de 28 habitants au km². Dans la région de Man, la superficie moyenne des exploitations varie entre 2 et 3 ha, dont un peu moins d'un ha planté en caféiers et le reste en cultures vivrières (surtout du riz); les cultivateurs qui participent au premier projet ont ajouté en moyenne un ha de cacao à leurs exploitations. Dans la région de Daloa-Gagnoa, la superficie moyenne des exploitations est légèrement inférieure à 4 ha, dont environ 2 ha produisent du café, un ha du cacao et le reste des produits vivriers (surtout riz et igname). Dans le sud-est (qui comprend Abengourou) où l'on pratique l'arboriculture depuis bien plus longtemps, les exploitations sont en moyenne de 7 ha, dont 4 ha plantés en caféiers et de 2 à 3 ha en cacaoyers; les cultures de plantes à tubercules et de bananiers plantains occupant le reste.

4.03 Les limites des villages sont clairement déterminées et les terres disponibles dans les limites de chaque collectivité sont réparties entre les agriculteurs par les chefs de village en fonction de la main-d'oeuvre dont peut disposer chaque famille. Le régime foncier ne pose donc pas de problème.

4.04 Les routes principales de la zone du projet sont généralement satisfaisantes, bien que certaines cacaoyères soient d'accès difficile. L'établissement de plantations en blocs dans le cadre du deuxième projet rendra possible l'amélioration des pistes d'accès.

B. Définition du projet

4.05 Le deuxième projet sera le prolongement d'un programme entrepris en 1971, avec l'aide de la Banque, afin d'améliorer la production ivoirienne de cacao. Il comprendra les éléments suivants:

- a) plantation de cacaoyers à haut rendement sur 26.500 ha; 9.500 ha seront plantés en 76 blocs, eux-mêmes constitués de parcelles individuelles. A cette fin, il est prévu de fournir du matériel végétal amélioré à quelque 17.000 agriculteurs et de leur accorder du crédit pour l'achat de matériel, d'engrais et d'insecticides et pour la rémunération de la main-d'oeuvre salariée, sous le contrôle du personnel de la SATMACI. Le projet comprendra également l'entretien des cacaoyères plantées dans le cadre du premier projet jusqu'à ce qu'elles commencent à être productives;
- b) fourniture de services d'assistance technique et de crédit aux coopératives de blocs;
- c) remise en état ou construction de 330 km de pistes d'accès; opérations de défrichement pour la création des centres des 76 blocs et construction de 146 puits;
- d) renforcement de la gestion de la SATMACI, création et équipement de services supplémentaires de vulgarisation, de crédit et de prospection, formation technique et administrative du personnel de la SATMACI; et
- e) services de consultants auxquels il sera demandé de faire des recommandations en vue d'améliorer l'organisation du crédit et d'évaluer les résultats du premier projet.

4.06 L'exécution du projet, confiée à la SATMACI, s'étendra de la campagne agricole 1974/75 à la campagne 1980/81, soit une période de sept années répartie en quatre années de plantation et trois années d'entretien jusqu'à ce que les cacaoyers commencent à produire. Les fonds destinés à l'octroi de crédits aux planteurs seront acheminés par l'intermédiaire de la BNDA. L'IFCC fournira les semences requises et l'appui technique nécessaire à la formation des agents de vulgarisation.

C. Description détaillée

Opérations sur le terrain

4.07 Programme de plantation. La principale innovation sera le groupement de plantations individuelles en vastes blocs, ce qui facilitera la surveillance des travaux, la supervision du crédit ainsi que la création de coopératives et rendra possible l'aménagement de pistes d'accès et de points d'eau, avantages qui inciteront les agriculteurs à participer au programme. Les blocs seront établis sur des terres encore disponibles des régions cacaoyères, les parcelles étant allouées aux agriculteurs des villages avoisinants selon les procédures traditionnelles de répartition de la terre. Cependant, du fait que le programme exige une planification plus poussée et que l'on ne dispose que d'un nombre limité de terrains assez vastes, il ne sera pas possible de créer des plantations en bloc sur les 26.500 ha intéressés par le projet; quelque 17.000 ha seront donc plantés en parcelles individuelles, comme dans le cadre du premier projet.

4.08 Il est prévu d'aménager 76 blocs, d'une superficie moyenne d'environ 200 ha. Les opérations d'établissement prendront de deux à quatre ans selon la superficie du bloc, chaque agriculteur devant planter de deux à trois ha. En 1980, les 76 blocs couvriront quelque 14.900 ha, plantés de 1974 à 1980 (680 ha seront plantés en 1974 au titre du premier projet), les derniers cacaoyers commençant à produire en 1983. Le deuxième projet porte sur les 9.500 ha qui seront plantés entre 1975 et 1978 et l'entretien de ces plantations jusqu'en 1981; le reste sera planté au cours d'une phase ultérieure du programme de plantation. Cependant, l'infrastructure sera entièrement construite durant la période du projet.

4.09 Le programme de plantation est résumé dans le tableau suivant:

Année de plantation	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
	-----hectares-----				
Parcelles individuelles	6.425	4.525	3.425	2.625	17.000
Plantations en blocs	<u>1.900</u>	<u>1.800</u>	<u>2.600</u>	<u>3.200</u>	<u>9.500</u>
TOTAL	<u>8.325</u>	<u>6.325</u>	<u>6.025</u>	<u>5.825</u>	<u>26.500</u>

La superficie à planter en 1975 sur des parcelles individuelles comprend 3.200 ha en vue d'achever le premier projet (détails à l'Annexe 6, Tableaux 1 et 2).

4.10 Etablissement des cacaoyères. Les méthodes d'établissement des cacaoyères seront pratiquement identiques à celles qui furent adoptées pour le premier projet, l'emploi d'engrais (cf. le par. 3.05) sera toutefois limité à un seul épandage de phosphate naturel au moment de la plantation dans la partie occidentale de la zone du projet. Les cacaoyers ne seront plantés que sur des sols approuvés par la SATMACI. Les prospections seront effectuées durant l'année précédant la plantation pour les parcelles individuelles et pour les blocs qui n'exigent qu'une remise en état des pistes d'accès; pour les blocs où des pistes doivent être créées, la prospection des sols sera achevée deux ans avant la plantation. Les agriculteurs établiront des pépinières et recevront de la SATMACI les semences, le matériel et l'appui technique nécessaires. Les pépinières des blocs seront situées au centre des blocs sur des terres défrichées par la SATMACI; les planteurs individuels seront également encouragés à grouper leurs pépinières chaque fois que leurs plantations seront suffisamment rapprochées pour le permettre.

4.11 Le défrichement sera confié aux agriculteurs. On s'attend à ce que la moitié environ des petits planteurs suivent la méthode traditionnelle, qui consiste à planter des cacaoyers sur des terres utilisées auparavant pour des cultures vivrières, puis à défricher des terres vierges pour y pratiquer des cultures vivrières. Dans ces exploitations, le riz sera cultivé l'année précédant la plantation de cacaoyers, et des bananiers plantains seront plantés pour fournir de l'ombrage. Toutes les autres cacaoyères seront établies sur des terres couvertes de forêts secondaires qui seront éclaircies de façon que les cacaoyers soient suffisamment protégés.

4.12 Choix des agriculteurs. La réussite qu'a connue le premier projet devrait inciter un nombre suffisant d'agriculteurs à se porter volontaires. Comme pour le premier projet, les agriculteurs devront, pour être admis à participer au deuxième projet, accepter de se joindre à un groupe de planteurs et être acceptés par ce groupe, les membres du groupe étant responsables solidairement des dettes contractées au titre du projet. Ces associations, qui comprendront environ 50 membres, regrouperont les agriculteurs appartenant à un même bloc ou à un ou plusieurs villages, selon l'importance du village. Pour les blocs, ces associations prendront la forme de groupements à vocation coopérative (GVC); responsables de la garantie du crédit (cf. le par. 2.12), leurs activités seront par la suite étendues à la commercialisation et à la production. Les agriculteurs acceptés par un GVC recevront un terrain qui leur sera alloué conjointement par les autorités locales et traditionnelles dès que la prospection et le cadastrage auront été effectués. Les petits planteurs disposeront déjà de terres se prêtant à la culture du cacao.

4.13 Pour faciliter le développement des coopératives de blocs, le projet prévoit la fourniture de services d'assistance technique ainsi que la formation de leurs dirigeants. En outre, les coopératives seront admises à bénéficier de crédits spéciaux destinés à financer la construction de magasins au

centre du bloc et le transport des plants et des autres facteurs de production de la pépinière centrale aux diverses parcelles du bloc.

4.14 Fourniture et distribution des facteurs de production. Les variétés plantées seront des hybrides aménolado-amazoniens dont les semences seront fournies par les champs semenciers de l'IFCC. Au cours des négociations relatives au prêt, la Banque a obtenu l'assurance que les semences requises seront disponibles. Les semences et les sachets de polyéthylène nécessaires à la production des jeunes plants seront fournis aux agriculteurs par la SATMACI au prix subventionné de 1.250 francs CFA par hectare (la subvention de l'Etat, qui s'élève à 6.650 francs CFA par hectare est appliquée dans toutes les régions cacaoyères pour encourager l'emploi de matériel végétal amélioré). Les agriculteurs paieront comptant le matériel de pépinière (grillage, arrosoirs, etc.) qu'ils pourront se procurer dans les magasins installés dans chaque zone par la SATMACI. Les engrais, les insecticides et les pulvérisateurs seront achetés en gros par la SATMACI et distribués de son magasin central d'Abidjan aux magasins locaux (où les planteurs pourront les acheter à crédit). La zone du projet est presque entièrement desservie par ces magasins. Il en reste deux à construire (à Man et à Danane), ce qui est prévu au projet.

4.15 Les agriculteurs eux-mêmes fourniront tous les autres facteurs de production, y compris l'outillage à main, des bambous et des feuilles de palmier pour les abris des pépinières, les rejets de bananiers et la main-d'oeuvre -- qui sera en grande partie familiale. Les besoins en main-d'oeuvre salariée sont évalués à 60 hommes-jour l'année de la plantation, au prix de 250 francs CFA par jour.

Infrastructure

4.16 Pistes et installations centrales des blocs. Dans le cadre du projet, environ 270 km de pistes seront construits et 60 autres améliorés pour permettre l'accès aux blocs. En outre, environ trois ha au centre de chaque bloc seront défrichés pour l'aménagement de pépinières collectives, de puits, de camps de travailleurs et, ultérieurement, d'installations de stockage. Ce programme sera réalisé par le service de travaux routiers de la SODEPALM qui, bien équipé et dirigé par un personnel expérimenté, est capable d'exécuter le programme de la SATMACI (cf. par. 5.09).

4.17 Les pistes à construire ou à améliorer ne seront pas des routes classées et ne relèveront donc pas de la compétence du Ministère des travaux publics. C'est pourquoi, la SATMACI créera un service d'entretien, équipé de niveleuses et de camions, qui seront achetés au titre du projet. Ce service fera partie du Service des travaux neufs de la SATMACI, qui est dirigée par un ingénieur des travaux ruraux compétent.

4.18 Construction de puits. Le projet financera l'aménagement de quelque 146 puits, soit environ un puits pour 100 ha de plantations en blocs. Ces puits fourniront l'eau nécessaire i) aux planteurs et aux ouvriers agricoles, ii) aux pépinières qui seront groupées près des puits, et iii) à la pulvérisation d'insecticides. Ce programme sera réalisé par l'Autorité de la vallée du Bandama (AVB). Le service hydraulique de l'AVB dispose du matériel et du personnel nécessaires pour exécuter, en supplément de ses propres activités, le programme de la SATMACI (cf. le par. 5.09).

D. Organisation et direction

SATMACI

4.19 Le projet fera partie des activités d'ensemble de la SATMACI, qui a été l'organe d'exécution du premier projet cacao et s'est acquittée de sa tâche de manière satisfaisante. La SATMACI (Annexe 2) est une société d'Etat créée en avril 1958 sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Elle est administrée par un conseil composé de neuf membres, qui comprend notamment le Ministre de l'agriculture et le Ministre des affaires économiques et financières; la SATMACI est gérée par un directeur général nommé par le Conseil. Ses principales activités, qui portent essentiellement sur la régénération et de l'extension des caféières et des cacaoyères, sont confiées à un service de vulgarisation qui est également chargé de la distribution des facteurs de production et de la supervision du crédit.

4.20 Le siège de la SATMACI se trouve à Abidjan; il comprend trois divisions principales: la Direction administrative et financière, la Direction commerciale et la Direction des opérations techniques. Les opérations sur le terrain sont réparties en sept régions, ayant chacune à sa tête un directeur régional et en 23 zones, dirigées par des chefs de zone; ces derniers reçoivent des directives du siège de la société, tandis que les directeurs régionaux assurent la coordination entre le siège et les zones. Les chefs de zone sont secondés par un agent administratif, un ou deux gestionnaires de prêts et des agents de vulgarisation. La SATMACI a été réorganisée en 1971 avec l'aide de la COFROR (Compagnie française d'organisation); sa gestion technique et administrative est saine et son système de comptabilité satisfaisant.

4.21 La SATMACI est financée par l'Etat en vertu de conventions annuelles qui déterminent la nature, l'étendue et le budget des activités à entreprendre. Bien que juridiquement autonome, la SATMACI dépend ainsi pour son budget du Ministère des affaires économiques et financières et fonctionne comme un service du Ministère de l'agriculture. Récemment, la SATMACI a éprouvé quelques difficultés à obtenir en temps voulu le financement de son budget. Ceci est

en partie dû au fait que, à cause de l'expansion de la SATMACI, le directeur chargé des affaires administratives et financières, écrasé par les tâches administratives, n'a pu maintenir les contacts étroits nécessaires avec le Ministère des affaires économiques et financières. Pour redresser cette situation, la SATMACI s'est engagée à prendre les dispositions exposées ci-dessous.

Renforcement des cadres de direction de la SATMACI

4.22 La direction de la SATMACI a besoin d'être renforcée afin d'être capable de faire face à l'expansion considérable de ses activités et de surmonter les problèmes de planification et de gestion financière qui sont apparus, du fait que le programme de la SATMACI relève du Ministère de l'agriculture et son budget du Ministère des affaires économiques et financières.

4.23 La SATMACI engagera les cadres suivants: a) un Directeur financier responsable de toutes les questions relatives à la planification et au contrôle financiers; ces fonctions sont actuellement remplies par le Directeur des affaires administratives et financières qui en serait déchargé pour s'occuper uniquement de l'administration et du personnel; b) un Conseiller en planification qui sera un économiste spécialisé en agriculture et qui élaborera, conjointement avec le Ministère de l'agriculture, des plans à moyen et long termes pour les activités de la SATMACI; et c) un Inspecteur du projet, responsable devant le Directeur du Département cacao, qui sera chargé de surveiller régulièrement sur le terrain l'exécution du projet, tâche que le Directeur, surchargé de travail, a de plus en plus de mal à accomplir. Les mandats du Conseiller en planification et du Directeur financier se trouvent à l'Annexe 2.

4.24 Le Directeur général nommera Directeur adjoint un de ses collaborateurs et lui délèguera des pouvoirs suffisants pour éviter que l'administration de la SATMACI ne souffre des retards que pourrait entraîner une absence temporaire du Directeur général. Au cours des négociations, la Banque a obtenu l'assurance qu'un Directeur adjoint sera nommé dans un délai de trois mois à compter de la date de signature du prêt.

4.25 Durant les négociations, l'assurance a également été obtenue que les postes de Directeur financier et de Conseiller en planification seront confiés à des personnes qualifiées et à des conditions jugées acceptables par la Banque. L'entrée en vigueur du prêt sera subordonnée à la nomination du Directeur financier.

4.26 Toutes les autres questions relatives au projet seront réglées dans le cadre de l'organisation actuelle, décrite au paragraphe 4.20, aux niveaux du siège des régions et des zones, à l'exception des services d'assistance technique et de formation destinés aux coopératives (cf. le par. 4.13) qui relèveront du CENAPEC. Le projet couvrira les coûts de tous les services de vulgarisation et de crédit nécessaires à l'exécution du projet, y compris les

salaires du personnel, les véhicules et les dépenses de fonctionnement. Le projet financera aussi la construction de bureaux pour les zones de Divo, de Danane, de Man et d'Abengourou, de logements dans les zones de Danane et de Man, du bureau régional de Man et de logements à Man et à Daloa.

Renforcement des activités opérationnelles de la SATMACI

4.27 Comme dans le premier projet, chaque chef de zone sera secondé par un adjoint cacao et par un ou plusieurs gestionnaires de prêts (l'étude sur le crédit définira les directives applicables au personnel chargé du crédit au niveau des zones - cf. le par. 4.31). En outre, un inspecteur du crédit sera nommé pour s'occuper exclusivement de la zone du projet. Le premier projet prévoyait l'emploi d'un conseiller rural pour 100 ha durant les années de préparation et de plantation, d'un conseiller pour 200 ha pendant les quatre années suivantes et d'un conseiller pour 400 ha de la quatrième à la huitième année après la plantation; les conseillers devaient alors cesser d'exercer leurs fonctions de supervision pour en laisser la responsabilité aux assistants agricoles. Les nouvelles plantations prévues au deuxième projet doivent intéresser des régions déjà productrices de cacao et, dans certains cas, les mêmes planteurs que le premier projet (des estimations préliminaires indiquent que chaque participant au premier projet a planté en moyenne 1,5 ha). De ce fait, il sera possible à chaque conseiller de superviser un nombre égal de planteurs mais ceux-ci étant moins dispersés, la zone d'action de chaque conseiller sera plus étendue. Ainsi, chaque conseiller desservira 150 ha au cours des années de préparation et de plantation, puis sa zone d'action sera portée à 300 ha pour les trois années suivantes. Par la suite, grâce au développement des coopératives, les activités de supervision pourront être confiées aux assistants agricoles (un assistant pour sept conseillers, soit un assistant pour 2.500 ha après le départ des conseillers).

Ivoirisation

4.28 Bien que de grands efforts aient été déployés en vue d'ivoiriser le personnel (l'expert expatrié qui cumulait les fonctions de Directeur du Département cacao et de Directeur du premier projet de la Banque a été remplacé par un Ivoirien), il a été difficile à la SATMACI de recruter du personnel ivoirien qualifié et un grand nombre d'expatriés occupent encore des postes clés. Le projet prévoit la nomination d'adjoints aux deux directeurs régionaux expatriés de la SATMACI dans la zone du projet et, durant les négociations, la SATMACI s'est engagée à proposer, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du prêt, un programme satisfaisant de recrutement et de formation l'intention des Ivoiriens appelés à prendre la relève d'autres étrangers.

Programme de formation

4.29 Dans le cadre du premier projet, le programme de formation du personnel d'encadrement consistait en deux stages de quatre semaines; la formation technique pour la culture du cacao était donnée par l'IFCC à Divo tandis que le centre de Gagnoa assurait la formation en matière de vulgarisation. Dans le cadre du deuxième projet, toutes les activités de formation seront regroupées au centre de Gagnoa, l'IFCC fournissant quelques enseignants et une aide technique; cette fusion permettra de réduire la période de formation à un stage de six semaines. Des stages seront également organisés à l'intention du personnel nécessaire aux opérations de prospection et de cadastrage et des gestionnaires de prêts. Le programme de ces stages sera mis au point dans le cadre de l'étude sur la réorganisation du crédit (cf. le par. 4.31).

4.30 Le projet financera le personnel enseignant chargé des stages en matière de vulgarisation, de crédit, de prospection et de cadastrage; le personnel d'appui et les dépenses de fonctionnement du centre de formation; l'achat des véhicules et du matériel électrique, pédagogique et audiovisuel dont auront besoin les agents de vulgarisation et l'indemnité journalière versée aux stagiaires. Il est également prévu de financer les coûts de formation des Ivoiriens qui remplaceront les cadres étrangers (cf. le par. 4.28).

Services et études des consultants

4.31 Le système de comptabilité du crédit utilisé dans le cadre du premier projet a imposé une lourde charge de travail aux gestionnaires de prêts des zones. Il devra être réorganisé pour faire face au surcroît de travail qu'entraînera le deuxième projet. Le projet financera les services d'un consultant chargé d'étudier une telle réorganisation, de contribuer à sa mise en oeuvre et de préparer le programme de formation des gestionnaires de prêts. Cette étude sera faite en 1975 et son application exigera des interventions périodiques jusqu'en 1977.

4.32 Le projet prévoit aussi l'évaluation rétrospective du premier projet, qui sera effectuée en 1975. Elle comprendra une étude des plantations et des rendements, la collecte de données relatives aux budgets des exploitations, aux revenus et aux dépenses des planteurs et une évaluation de l'efficacité des services fournis au titre du projet. Ces informations serviront à l'élaboration de futurs projets intéressant la zone forestière. Au cours des négociations, la Banque a obtenu l'assurance que les contrats concernant l'évaluation rétrospective du premier projet et l'étude de la réorganisation du crédit seront assortis de conditions jugées acceptables par la Banque. Un projet de termes de référence figure à l'Annexe 7.

Commercialisation

4.33 Les achats aux producteurs et les exportations de cacao sont en grande partie effectués par des négociants du secteur privé, à des conditions fixées par la CSSPPA qui exporte elle-même environ 10 % de la récolte annuelle. Les agriculteurs vendent leur production de cacao à des acheteurs locaux qui travaillent pour le compte d'exportateurs agréés du secteur privé. L'acheteur verse au planteur le prix garanti départ exploitation et touche lui-même une commission fixe. Le projet contribuera à l'établissement de coopératives qui deviendront les premiers intermédiaires du circuit de commercialisation (cf. le paragraphe 2.11) et percevront ainsi la commission de l'acheteur local qui est actuellement de l'ordre de 6 francs CFA/kg.

V. PREVISIONS DE COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

A. Prévisions de coûts

5.01 Les coûts du projet ont été évalués sur la base des prix de février 1974. Les provisions pour dépassements quantitatifs ont été fixées à 10 % pour les bâtiments, les pistes et les puits ainsi que pour certaines dépenses au niveau des exploitations et à 5 % pour les véhicules et le matériel. Les provisions pour hausse des prix (évaluée à 10,5 % par an, en moyenne) représentent environ 43 % des coûts de base, majorés des provisions pour dépassements quantitatifs.

5.02 Dans le coût total du projet, on a inclu un montant de 1,1 million de dollars pour financer les dépenses nécessaires à l'achèvement du premier projet (cf. le par. 3.07) et pour couvrir les charges fiscales (impôts directs) et douanières (taxes à l'importation), tous ces frais représentent environ 14 % du coût total du projet. Le tableau ci-dessous récapitule les coûts du projet qui sont décrits de façon détaillée à l'Annexe 8.

RECAPITULATION DE COÛTS DU PROJET

	en millions FCFA			en millions US\$			o/o- devise Etrangère
	Monnaie locale	Devises étrangères	Total	Monnaie locale	Devises étrangère	Total	
1. <u>ACHEVEMENT DU PREMIER PROJET</u>	113.7	117.8	231.5	.47	0.49	0.96	51
2. <u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	479.8	731.3	1,211.1	2.00	3.05	5.05	60
3. <u>CREDIT AUX PLANTEURS GROUPES EN BLOCS ET AUX COOPERATIVES</u>	84.2	143.4	227.6	0.35	0.60	0.95	63
4. <u>PERSONNEL DES REGIONS</u>	157.0	117.6	274.6	0.65	0.49	1.14	43
5. <u>PERSONNEL DES ZONES</u>	559.1	286.7	845.8	2.33	1.19	3.52	34
6. <u>PERSONNEL SUR LE TERRAIN</u>	353.3	88.3	441.6	1.47	0.37	1.84	20
7. <u>PERSONNEL DU PROJET</u>	52.5	35.3	87.8	0.22	0.15	0.37	40
8. <u>ADMINISTRATION GENERAL 1/</u>	202.1	134.7	336.8	0.84	0.56	1.40	40
9. <u>FORMATION</u>	99.7	97.2	196.9	0.42	0.40	0.82	49
10. <u>PROSPECTION ET CADASTRE</u>	141.4	94.3	235.7	0.59	0.39	0.98	40
11. <u>SERVICES DES COOPERATIVES</u>	74.5	30.0	104.5	0.31	0.13	0.44	29
12. <u>INFRASTRUCTURES</u> (Routes, Puits, Installation centrales des blocs)	345.3	508.3	853.6	1.44	2.12	3.56	60
13. <u>ETUDES</u>	26.2	38.6	64.8	0.11	0.16	0.27	60
TOTAL	2,688.8	2,423.5	5,112.3	11.20	10.10	21.30	47
Imprévis physiques	76.2	108.9	185.1	.32	.45	.77	59
hausse des prix 2/	1,264.9	994.0	2,258.9	5.27	4.14	9.41	44
TOTAL DU PROJET	4,029.9	3,526.4	7,556.3	16.79	14.69	31.48	47
Interet du prêt de la banque	-	768.0	768.0	-	3.2	3.2	100
TOTAL GENERAL	4,029.9	4,294.4	8,324.3	16.79	17.89	34.68	52

1/ Les dépenses d'Administration générale ont été évaluées à 20 o/o du total des dépenses de personnel des Régions, des zones, sur le terrain et du Projet ainsi que des dépenses de formation pour l'achèvement du premier projet.

2/ Les imprévus pour hausse des prix comprennent ceux de l'Administration générale calculés sur les mêmes bases que les imprévus pour les travaux ne relevant pas du Génie civil.

B. Plan de financement

5.03 Il est proposé que la Banque accorde au Gouvernement ivoirien un prêt de 20 millions de dollars, remboursable en vingt ans, dont un différé d'amortissement de cinq ans. Il sera déboursé durant les cinq premières des sept années d'exécution du projet. C'est en effet au cours de ces cinq années que la totalité du programme de plantation et d'infrastructure sera réalisée et que 85 % des dépenses totales du projet seront engagées. Les recettes que l'Etat tirera du projet financeront les dépenses prévues pour les sixième et septième années. En outre, les dépenses effectuées au cours de l'année de préparation (1973/74) et jusqu'à la date de signature du deuxième prêt au titre du personnel du projet et des services de prospection et de cadastrage, soit environ 400.000 dollars, seront financées sur les fonds du premier prêt (No 686-IVC). Le total du financement accordé par la Banque pour le deuxième projet s'élèvera donc à 20,4 millions de dollars. Ce montant correspond à 67 % environ du coût du projet, net des charges douanières et fiscales, soit 59 % du coût total du projet (y compris les intérêts sur le deuxième prêt de la Banque). Le prêt de la Banque couvrira les coûts payables en devises ainsi qu'environ 15 % (soit l'équivalent de 2,5 millions de dollars) des coûts en monnaie nationale.

5.04 Une part du prêt de la Banque (environ 3,2 millions de dollars) servira à financer l'intérêt couru durant la période de différé. Pour le reste (17,2 millions de dollars, soit 4,1 milliards de FCFA), les fonds du prêt ainsi que la contribution de l'Etat (7,7 millions de dollars, soit 1,9 milliard de FCFA) seront acheminés par l'intermédiaire de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) pour être répartis de la manière suivante:

- a) 0,6 milliard de FCFA (2,3 millions de dollars) seront rétrocédés à la BNDA au même taux d'intérêt que celui que percevra la Banque. Le calendrier d'amortissement correspondra à celui qui sera appliqué aux remboursements des agriculteurs; il sera établi sur la base de quatre tranches (correspondant aux quatre années de plantation prévues au projet), chaque tranche ayant une échéance de huit ans, dont quatre ans de différé. Ces fonds, auxquels s'ajoutera la contribution de la BNDA (0,6 milliard de FCFA, soit 2,3 millions de dollars) seront versés à la SATMACI qui les utilisera pour octroyer des crédits en nature aux agriculteurs participant au projet ainsi que des crédits aux coopératives sous forme d'installations d'entreposage et de services de transport; et

- b) 5,4 milliards de FCFA (22,6 millions de dollars) serviront à couvrir les frais de la SATMACI au titre des tâches qui lui seront confiées dans le cadre du projet (administrer le projet, fournir des services aux agriculteurs, faire construire les pistes et les puits et engager les services de consultants).

5.05 Les contributions des agriculteurs s'élèveront à un milliard de FCFA (4,3 millions de dollars) et financeront environ 20 %, y compris les imprévus, des dépenses engagées au niveau des exploitations.

5.06 Lors des négociations, la Banque a obtenu l'assurance que l'Etat financera sa part des coûts du projet dans le cadre des Conventions (cf. le par. 4.21) signées avec la SATMACI au début de chaque campagne et qu'il veillera à ce que la totalité des fonds nécessaires au cours de la sixième et de la septième années d'exécution soit disponible aux fins du projet. L'entrée en vigueur du prêt sera subordonnée à la signature de la Convention couvrant la première année d'exécution du projet et à la signature d'accords de prêt subsidiaires, à des conditions jugées acceptables par la Banque, entre le Gouvernement et la BNDA et entre la BNDA et la SATMACI. Le tableau ci-dessous résume le plan de financement du projet.

FINANCEMENT DU PROJET
(en millions de dollars)

	<u>BIRD</u>	<u>Etat</u>	<u>BNDA</u>	<u>Agricul- teurs</u>	<u>Total</u>
1. <u>ACHEVEMENT DU PREMIER PROJET</u>	0,50	0,02	0,31	0,13	0,96
2. <u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	0,78	0,73	0,86	2,68	5,05
3. <u>CREDIT AUX PLANTEURS RELEVANT DES BLOCS ET AUX COOPERATIVES</u>	0,59	-	0,36	-	0,95
4. <u>PERSONNEL DES REGIONS</u>	0,74	0,40	-	-	1,14
5. <u>PERSONNEL DES ZONES</u>	1,97	1,55	-	-	3,52
6. <u>PERSONNEL SUR LE TERRAIN</u>	1,52	0,32	-	-	1,84
7. <u>PERSONNEL DU PROJET</u>	0,24	0,13	-	-	0,37
8. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u>	1,12	0,28	-	-	1,40
9. <u>FORMATION</u>	0,66	0,16	-	-	0,82
10. <u>PROSPECTION ET CADASTRAGE</u>	0,78	0,20	-	-	0,98
11. <u>SERVICES DES COOPERATIVES</u>	0,29	0,15	-	-	0,44
12. <u>INFRASTRUCTURE</u>	2,47	1,09	-	-	3,56
13. <u>ETUDES</u>	<u>0,22</u>	<u>0,05</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>0,27</u>
TOTAL	11,88	5,08	1,53	2,81	21,30
Non affecté	<u>5,30</u>	<u>2,63</u>	<u>0,81</u>	<u>1,44</u>	<u>10,18</u>
COUT TOTAL DU PROJET	17,18	7,71	2,34	4,25	31,48
Intérêts sur le prêt de la Banque	<u>3,20</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3,20</u>
TOTAL	20,38 ^{1/}	7,71	2,34	4,25	34,68
Pourcentage	59 %	22 %	7 %	12 %	100 %

^{1/} Le total afférent à la BIRD comprend 380.000 dollars représentant le montant estimatif des coûts qui seront financés sur les fonds du premier prêt.

C. Conditions du crédit agricole

5.07 Les planteurs recevront à crédit des insecticides et des pulvérisateurs à concurrence de 11.000 FCFA par ha et, en certains endroits déterminés, des engrais pour une valeur de 8.800 FCFA par hectare. Les membres des coopératives de blocs recevront des crédits supplémentaires d'environ 3.400 FCFA par ha pour les services de transport et d'environ 9.200 FCFA par ha pour les installations communes de stockage, selon la superficie du bloc.

5.08 Les crédits consentis aux planteurs porteront intérêt à 8 % et seront remboursables en huit ans, y compris un différé de quatre ans durant lequel l'intérêt sera capitalisé. Ce taux d'intérêt sera suffisant pour permettre à la BNDA de couvrir ses frais financiers (8 % sur le prêt de la Banque, environ 5,5 % sur ses propres fonds) ainsi que tous ses frais administratifs. La SATMACI aura la responsabilité de la distribution et de la supervision du crédit agricole, les frais correspondants étant supportés par l'Etat. Le paiement de ces frais ainsi que les subventions accordées pour l'achat du matériel végétal (cf. le par. 4.14) constituent une charge financière acceptable pour l'Etat, étant donné la fiscalité élevée à laquelle les producteurs sont soumis du fait des droits à l'exportation et des bénéfices que réalise la CSSPPA en maintenant le prix à la production à un niveau bien inférieur au cours du marché mondial (cf. les par. 6.06 et 6.09). Au cours des négociations, la Banque a obtenu l'assurance que les crédits accordés aux agriculteurs seront assortis de conditions jugées acceptables par la Banque.

D. Passation des marchés

5.09 En ce qui concerne l'achat d'engrais, d'insecticides, de pulvérisateurs, de véhicules et de matériel (pour une valeur totale d'environ 3,6 millions de dollars), tous les marchés d'un montant supérieur à 50.000 dollars devront faire l'objet d'appels à la concurrence internationale conformément aux directives de la BIRD. Il sera accordé une marge de préférence de 15 % (ou s'il est inférieur, du montant des droits d'importation en vigueur) aux produits manufacturés en Côte d'Ivoire, lors de la comparaison des offres des fournisseurs nationaux à celles des fournisseurs étrangers. Le montant global des marchés relatifs à la construction des bâtiments est évalué à 1,3 million de dollars. Comportant plusieurs opérations dispersées sur toute la zone du projet, ces marchés ne seront pas assez importants pour intéresser les sociétés étrangères et seront donc adjugés sur la base d'appels d'offres publiés localement et conformément aux procédures ivoiriennes de passation des marchés qui sont jugées acceptables par la Banque. Il est proposé que la construction des pistes (4,4 millions de dollars) et des puits (1 million de dollars) soit

réalisée en régie par l'intermédiaire d'autres organismes publics, la SODEPALM pour les pistes, et l'Autorité de la vallée du Bandama (AVB) pour les puits (cf. les par. 4.16 et 4.18). La SODEPALM a créé un service de construction routière chargé des travaux dans les zones de développement du palmier à huile (dans le cadre des projets financés par la Banque) tandis que l'AVB s'occupe d'un programme hydraulique important dans la région du barrage de Kossou. Les deux organismes ont fait preuve de compétence en s'acquittant de leurs tâches d'une façon efficace et économique; ils disposeront temporairement d'un excédent de capacité au moment où leurs services seront nécessaires pour la réalisation du projet. La majeure partie des dépenses du projet, soit 21,2 millions de dollars, sera consacrée à la rémunération de la main-d'oeuvre agricole salariée et à l'achat de matériel par les agriculteurs eux-mêmes, à l'achat de matériel végétal, aux rémunérations du personnel et aux dépenses de fonctionnement; aucune de ces dépenses ne se prête à un appel d'offres.

E. Déboursments

5.10 Les fonds du prêt de la Banque seront déboursés pour couvrir:

- a) 100 % du coût c.a.f. des importations de véhicules, de matériel, d'engrais, de pulvérisateurs et d'insecticides (1,8 million de dollars) ou 80 % du coût total de ces biens s'ils sont achetés en Côte d'Ivoire (ce qui correspond au montant estimatif de l'élément payable en devises);
- b) 90 % des dépenses de personnel des services suivants: formation, prospection, entretien routier, coopératives, administration, vulgarisation et bourses de formation du personnel appelé à remplacer le personnel étranger (5,3 millions de dollars);
- c) 80 % du coût des études et des travaux de prospection et de cadastre des plantations (0,9 million de dollars);
- d) 70 % du coût des travaux de génie civil (2,9 millions de dollars); et
- e) 40 % des dépenses de fonctionnement relatives au personnel et aux bureaux du projet comme il est indiqué à l'Annexe 9 (0,6 million de dollars).

5.11 Les déboursments au titre des catégories b), c) et e) seront effectués sur présentation d'un relevé des dépenses dont les pièces justificatives ne seront pas communiquées à la Banque, mais seront conservées pour être examinées, le cas échéant, à l'occasion de la supervision du projet. Tous les autres déboursments seront effectués sur présentation des pièces justificatives. Du solde, 3,2 millions de dollars serviront à financer l'intérêt

sur le prêt de la Banque durant la période de différé, tandis que 5,3 millions de dollars constitueront la provision pour imprévus. L'état récapitulatif du financement de la Banque et le calendrier estimatif des déboursements figurent à l'Annexe 9. Les montants inutilisés à l'achèvement du projet seront annulés.

F. Comptabilité et vérification des comptes

5.12 Les comptes de crédit des exploitants et des GVC devront être tenus pour chaque zone et être contrôlés par la SATMACI. Tous les comptes seront soumis à l'inspection du Bureau de contrôle comptable interne de la SATMACI ainsi qu'à celle de ses services de surveillance. La CAA sera chargée d'assurer la comptabilité du Fonds du projet. La BNDA et la SATMACI tiendront chacune de son côté une comptabilité relative au projet. Pour chaque exercice, les comptes tenus par la SATMACI seront vérifiés par des experts-comptables extérieurs agréés par la Banque et les copies des comptes annuels ainsi que le rapport desdits experts-comptables seront communiqués à la Banque dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice auxquels ils se rapportent. La Banque a obtenu confirmation de tous ces points au cours des négociations.

VI. PRODUCTION, MARCHES, AVANTAGES POUR LES AGRICULTEURS ET POUR L'ETAT

A. Rendements et production

6.01 Dans le cas des plantations individuelles, les cacaoyers hybrides entreront en production la troisième année après leur plantation avec un rendement d'environ 200 kg à l'ha. Ils seront en plein rapport à partir de la sixième année, avec un rendement de l'ordre de 1.000 kg à l'ha. Après la vingtième année, il faut compter que les rendements à l'hectare diminueront d'environ 100 kg par an pour se stabiliser autour de 250 kg à l'ha. Dans les plantations en blocs, grâce à un meilleur contrôle, un accès plus facile et une lutte plus efficace contre les insectes, les rendements devraient être supérieurs d'environ 10 % à ceux des plantations individuelles.

6.02 Au stade de pleine production, à partir de 1985, les plantations du projet devraient produire environ 27.500 tonnes par an. A titre de comparaison, la production totale de la Côte d'Ivoire est estimée à 185.000 tonnes pour la campagne 1973/74 et devrait atteindre 335.000 tonnes en 1985.

B. Débouchés et prix

6.03 On trouvera une description du marché mondial du cacao dans le document publié par la Banque le 23 février 1974, intitulé "Le marché mondial du cacao et les prêts de la Banque - Conjoncture et perspectives". La production mondiale de cacao connaît de fortes variations conjoncturelles: au cours des années cinquante, l'offre était insuffisante et les cours élevés, puis au cours des années soixante, l'abondance de l'offre s'est traduite par une baisse des cours; actuellement, l'offre est redevenue insuffisante et les cours ont augmenté. En avril 1974, les prix ont atteint 1 dollar la livre, alors qu'en 1965, les cours étaient descendus au niveau sans précédent de 17 cents la livre. Les conditions d'exploitation en Afrique de l'Ouest ont été généralement défavorables au cours des trois dernières années, ce qui n'a fait qu'aggraver la situation de l'offre déjà affectée par le fléchissement des investissements et par l'abandon des plantations à bas rendement provoqué par la faiblesse des cours du cacao au cours des années soixante.

6.04 En 1973, le cours moyen du cacao sur le marché mondial était de 65 cents la livre. D'après les dernières prévisions de la Banque, l'offre et la demande devraient progresser de 3 % par an. En ce qui concerne l'offre, ces prévisions tiennent compte de la production qui résultera des projets en cours ou envisagés, y compris le présent projet; sur la base de ces prévisions, le cours du cacao serait d'environ 52 cents la livre en 1980 (aux prix constants de 1974), cours utilisé dans les analyses économiques et financières contenues dans le présent rapport.

6.05 L'Accord international sur le cacao (AIC) est entré en vigueur vers le milieu de 1973 et couvre trois années contingentaires jusqu'à la campagne 1975/76. L'objectif de l'Accord est de stabiliser les cours à l'intérieur d'une fourchette allant de 23 à 32 cents la livre. Le contingent de base a été fixé à 1,51 million de tonnes pour la campagne 1973/74, le contingent attribué à la Côte d'Ivoire étant de 224.000 tonnes alors que sa production s'est chiffrée en moyenne à 185.000 tonnes au cours des deux campagnes précédentes. Etant donné les niveaux actuels et prévus des cours, il est improbable qu'à moyen terme les membres de l'Accord cherchent à contenir la production et les exportations de cacao. Le taux de croissance de la production ivoirienne devant être du même ordre que celui de la demande mondiale, les perspectives de débouchés apparaissent donc favorables d'ici à 1985 pour la production du projet comme pour l'ensemble de la production ivoirienne. Le présent projet figure sur la liste des futures activités de la Banque dans le domaine du cacao, programme auquel ont souscrit la FAO et l'Organisation internationale du cacao.

C. Prix à la production et avantages pour les agriculteurs

6.06 De 1961 à 1973, époque où les cours mondiaux connurent de fortes fluctuations, la CSSPPA a relevé régulièrement le prix à la production qui est passé de 65 FCFA le kg à 110 FCFA le kg, abstraction faite d'une chute passagère à 55 FCFA le kg en 1965, au moment où les cours mondiaux atteignaient le niveau le plus bas qui ait jamais été enregistré. Les cours étant très élevés sur le marché mondial, le prix à la production a été porté à 175 FCFA le kg pour la campagne 1974/75. Le cours mondial du cacao devrait se maintenir au niveau actuel (aux prix courants) jusqu'en 1980 et l'on a donc supposé que le prix à la production redescendrait à 110 FCFA le kg (à prix constants) et qu'il resterait à ce niveau pendant toute la durée de vie du projet.

6.07 Les budgets estimatifs des exploitations, qui figurent à l'Annexe 10, sont fondés sur les rendements et les prix définis ci-dessus (cf. les par. 6.01 et 6.06) et sur les conditions de crédit exposées aux paragraphes 5.07 et 5.08.

6.08 Deux cas ont été étudiés: celui de l'agriculteur individuel qui ne plante en cacoyers que le minimum (un hectare) et celui de l'exploitant qui fait partie d'une plantation en bloc et plante la superficie maximum (trois hectares) sur une période de quatre ans. Les recettes nettes annuelles, au stade de pleine production, devraient varier entre 106.000 FCFA (440 dollars) et 350.000 FCFA (1.460 dollars), ce qui représenterait de 75 % à 230 % environ du revenu moyen d'une famille d'agriculteurs. Le montant net des recettes par homme-jour est estimé à environ 1.300 FCFA, alors que le salaire agricole courant est de 250 FCFA par jour. La perspective d'une telle rentabilité suffira à inciter les agriculteurs à participer au projet. Les premières indications disponibles sur les résultats du premier projet permettent de penser qu'on doit pouvoir facilement atteindre ces chiffres.

D. Les recettes de l'Etat

6.09 L'Etat bénéficiera de la réalisation du projet par le biais des recettes fiscales qu'il percevra sur la production du projet et des bénéfices réalisés par la Caisse de stabilisation. Ses recettes fiscales résulteront principalement des droits perçus sur les exportations (43.700 FCFA par tonne). La Caisse de stabilisation réalise des bénéfices sur l'exportation du cacao chaque fois que le prix du marché mondial dépasse le prix garanti au producteur majoré des frais d'exportation applicables. Ainsi, au cours de 52 cents la livre, le bénéfice de la CSSPPA, net de ses dépenses administratives et des contributions versées à l'AIC (1 cent par livre), serait de l'ordre de 69.200 FCFA par tonne. Le cash flow de l'Etat (cf. l'Annexe 11) fait état d'un solde annuel positif à partir de 1978, qui s'élèvera à 2,7 milliards de FCFA en 1985 lorsque le projet atteindra le stade de pleine production.

VII. AVANTAGES ET JUSTIFICATIONS

7.01 Le principal avantage direct du projet sera d'assurer, grâce à l'augmentation de la production cacaoyère, un accroissement des recettes en devises, des revenus des exploitants et des recettes de l'Etat (cf. le par. 6.09). Lorsque les plantations seront en plein rapport à partir de 1985, la valeur nette f.o.b. de la production du projet se chiffrera à environ 29 millions de dollars et le montant net des recettes en devises sera de l'ordre de 23 millions de dollars par an. Le projet aidera la Côte d'Ivoire à conserver sa part de la production mondiale du cacao tout en stimulant les efforts qu'elle déploie pour diversifier les cultures de rapport praticables par les agriculteurs de la zone forestière. L'augmentation nette des revenus annuels sera d'environ 2,9 milliards de FCFA (12,1 millions de dollars) et se répartira entre quelque 17.000 petits exploitants, permettant ainsi de relever le niveau de vie d'environ 100.000 ruraux et de contenir l'aggravation de l'écart qui sépare les revenus urbains des revenus ruraux.

7.02 Sur la base d'un cours mondial de 52 cents la livre (cf. le par. 6.04), la rentabilité économique sera de 36 %. Les méthodes utilisées pour calculer la rentabilité du projet sont exposées à l'Annexe 12. On a exclu de ce calcul le coût des dépenses consacrées à l'achèvement du premier projet (cf. le par. 3.07); le coût des programmes de construction de pistes et de puits a été corrigé de 30 %, afin d'exclure les avantages qui résulteront de l'achèvement des plantations en blocs en 1979 et en 1980 et qui ne rentrent donc pas dans le cadre du présent projet. Tous les autres coûts sont calculés sur la base de leur valeur marchande; le coût de la main-d'oeuvre familiale, notamment, a été évalué sur la base du salaire agricole courant (250 FCFA par jour).

7.03 Le taux de rentabilité a fait l'objet d'études de sensibilité en fonction de divers coûts et avantages. La rentabilité du projet serait de 33 % si les coûts d'investissement devaient augmenter de 25 %, elle serait de 29 % si les avantages baissaient dans les mêmes proportions. Comme c'est souvent le cas s'agissant de projets agricoles à long terme, le taux de rentabilité est peu sensible à des modifications assez importantes des estimations de base.

7.04 Outre ses avantages directs, le projet comporte d'importants avantages secondaires qui résulteront du renforcement de la SATMACI, notamment dans les domaines de la gestion financière, de la planification et de la formation. La création de coopératives chargées de commercialiser le cacao permettra aux planteurs de conserver une part plus importante de la valeur de leur production. La construction d'ouvrages d'infrastructure et de puits contribuera aussi à l'amélioration de la qualité de la vie de la collectivité rurale.

VIII. RECOMMANDATIONS

8.01 Au cours des négociations, la Banque a reçu les assurances suivantes:

- a) le projet sera correctement approvisionné en semences hybrides (cf. le par. 4.14);
- b) un adjoint au Directeur général de la SATMACI sera nommé dans un délai de trois mois à compter de la date de signature (cf. le par. 4.24);
- c) les postes de Directeur financier et de Conseiller en planification seront confiés à des personnes qualifiées et leur mandat sera jugé acceptable par la Banque (cf. le par. 4.25);
- d) la SATMACI proposera, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur, un programme de recrutement et de formation à l'intention du personnel appelé à remplacer les cadres étrangers (cf. le par. 4.28);
- e) les conditions des contrats se rapportant à l'évaluation rétrospective du premier projet et à l'étude de la réorganisation du crédit seront jugées acceptables par la Banque (cf. le par. 4.32);
- f) l'Etat fournira sa contribution au financement du projet dans le cadre des conventions signées au début de chaque campagne et veillera à ce que soit disponible la totalité des fonds nécessaires au financement des dépenses de la sixième et de la septième années de réalisation du projet (cf. le par. 5.06);
- g) les conditions dont sont assortis les crédits accordés aux planteurs seront jugées acceptables par la Banque (cf. le par. 5.08); et
- h) les comptes tenus par la SATMACI seront vérifiés chaque année par des experts-comptables extérieurs jugés acceptables par la Banque et des copies des comptes annuels ainsi que des rapports des experts-comptables seront soumis à la Banque dans les quatre mois qui suivent la fin de chaque exercice (cf. le par. 5.12).

8.02 L'entrée en vigueur du prêt est subordonné aux conditions suivantes:

- a) nomination du Directeur financier (cf. le par. 4.25);
- b) signature d'une convention entre l'Etat et la SATMACI couvrant la première année du projet (cf. le par. 5.06); et

- c) signature entre le Gouvernement et la BNDA et entre la BNDA et la SATMACI d'accords de prêt subsidiaires à des conditions jugées acceptables par la Banque (cf. le par. 5.06).

8.03 Le présent projet justifie l'octroi par la Banque d'un prêt de 20 millions de dollars.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS AGRICOLES FINANCES PAR LA BANQUE

A. Prêt 611-IVC, d'un montant équivalant à 3,3 millions de dollars - Palmivoire
(13 juin 1969)

1. Le projet comprend la création et la mise en production de 4.000 ha de palmeraies à la plantation d'Ehania afin de porter la superficie de cette plantation industrielle à 10.000 ha. Le prêt est entré en vigueur le 30 décembre 1969. Les opérations de plantation ont été terminées en 1972 et l'entretien des palmeraies est satisfaisant. Les coûts de plantation ont été légèrement inférieurs aux estimations établies lors de l'évaluation du projet.

B. Prêt 612-IVC, d'un montant équivalant à 4,8 millions de dollars - Palmin-
industrie (13 juin 1969)

2. Le projet comprend la construction d'une huilerie pour traiter la production de la plantation industrielle d'Ehania (10.000 ha) et de certaines plantations villageoises. Le prêt est entré en vigueur le 30 décembre 1969. L'huilerie a été dotée d'une capacité initiale de 40 tonnes/heure de régimes de palmes, répartie en deux lignes de traitement qui fonctionnent de façon satisfaisante à pleine capacité. Les coûts n'ont pas dépassé les estimations établies lors de l'évaluation. Il était prévu d'y ajouter par la suite une ligne de traitement supplémentaire d'une capacité de 20 tonnes/heure. Palminindustrie a toutefois demandé à la Banque de renoncer à ce projet d'agrandissement et d'approuver une modification des plans impliquant la construction de deux huileries satellites, chacune d'une capacité de 20 tonnes/heure, et l'expansion des services de l'huilerie centrale. Ce changement a été approuvé mais les ressources de Palminindustrie ayant augmenté, la Banque limite sa participation au complément de fonds nécessaire (\$ 700.000).

C. Prêt 613-IVC, d'un montant équivalant à 9 millions de dollars - Sodepalm
(13 juin 1969)

3. Le projet comprend l'établissement et la mise en production de 12.000 ha de palmeraies villageoises, l'établissement et l'entretien jusqu'en 1974 de 3.500 ha de cocoteraies industrielles et de 3.000 ha de cocoteraies

villageoises, l'octroi de crédits et la fourniture de services de supervision aux plantations villageoises (palmier à huile et cocotier) ainsi que la construction des ouvrages connexes d'infrastructure nécessaires aux 3.500 ha de cocoteraies industrielles. Le prêt est entré en vigueur le 30 décembre 1969. L'achèvement du programme de plantation des cocoteraies industrielles était prévu pour 1971, mais des maladies ayant provoqué une pénurie de matériel végétal, la Banque a accepté de prolonger la période de plantation jusqu'en 1972. Toutes les cocoteraies industrielles sont maintenant terminées. A la demande de l'Emprunteur, la Banque a également accepté de reporter de 1970 à 1972 la date prévue pour l'achèvement des palmeraies villageoises afin de permettre une sélection plus rigoureuse des planteurs.

4. Ces trois prêts représentent les premières opérations de la Banque consacrées au secteur des palmeraies en Côte d'Ivoire. Lents à démarrer, les déboursements se sont maintenant accélérés et ont largement atteint le niveau prévu lors de l'évaluation. L'exécution des projets progresse de façon très satisfaisante. La production des palmeraies augmente régulièrement et a atteint environ 70 % du maximum prévu; les rendements des plantations tant industrielles que villageoises atteignent largement le niveau projeté lors de l'évaluation.

D. Prêt 686-IVC, d'un montant équivalent à 7,5 millions de dollars - Projet cacao (5 juin 1970)

5. Ce projet est décrit au Chapitre III du rapport principal.

E. Prêts 759-IVC et 760-IVC, d'un montant équivalent à 7 millions de dollars - Sodepalm et Palmindustrie (22 juin 1971)

6. Le projet comprend a) la plantation de 4.500 ha de palmeraies villageoises, b) 4.500 ha de cocoteraies villageoises, c) 8.000 ha de cocotiers sur des plantations industrielles appartenant à l'Etat et d) la construction d'une huilerie pour l'huile de palme. Les prêts sont entrés en vigueur le 15 novembre 1972. L'huilerie est entrée en service en juillet 1972 et fonctionne de façon satisfaisante. L'exécution des programmes de plantation progresse de façon satisfaisante, conformément au calendrier prévu.

F. Prêt 938-IVC, d'un montant équivalent à 8,4 millions de dollars - Plantations d'hévéas (23 octobre 1973)

7. Ce prêt a été signé en octobre 1973 mais la date limite à laquelle les conditions d'emprunt en vigueur doivent être remplies a été reportée du 30 novembre 1973 au 30 avril 1974. L'objectif du prêt est de financer, en parts égales avec la CCCE et le FED, la plantation de 13.500 ha de plantations industrielles modernes d'hévéas et la mise en place de services connexes sous la direction des Etablissements Michelin, société française de pneumatiques. Malgré les difficultés qu'a posées au départ la mise en place d'importants ouvrages d'infrastructure, le projet progresse maintenant de façon satisfaisante.

G. Prêt 1036-IVC, d'un montant équivalant à 2,6 millions de dollars - Sodepalm et Palmivoire (31 juillet 1974)

8. Les conditions d'entrée en vigueur devraient être remplies au mois de novembre 1974. Le prêt constitue le prolongement des prêts accordés antérieurement par la Banque en faveur de l'éleviculture. Le projet, qui bénéficie également d'un financement de la CCCE, prévoit la plantation de 5.000 ha de palmeraies villageoises.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

Société d'assistance technique
pour la modernisation agricole de la Côte d'Ivoire
(SATMACI)

1. L'historique et la structure juridique de la SATMACI sont décrits de façon détaillée dans le rapport d'évaluation (Document PA-41a du 4 mai 1970) relatif au premier projet cacao (Prêt 686-IVC). Les principaux changements apportés depuis lors à l'organisation de la SATMACI comprennent une modification de son mandat (suppression de ses responsabilités en matière d'élevage) et la création d'un poste d'attaché auprès du directeur général, chargé d'assurer la coordination entre le siège de la société et les différentes régions et zones. Le nombre des directeurs régionaux vient d'être porté de six à sept, le nouveau directeur sera assigné à la région de San Pedro en 1975; la zone d'action de la SATMACI est maintenant subdivisée en 23 zones. La liste des sept régions et des 23 zones figure au Tableau 1.
2. Le deuxième projet cacao prévoit la création d'un poste de conseiller en planification et la subdivision de la Direction des affaires financières et administratives par la création d'un poste de directeur financier. Le mandat du directeur financier et celui du conseiller en planification figurent aux Appendices 1 et 2. Le nouvel organigramme de la SATMACI figure à l'Appendice 3.

Mandat du Directeur financier

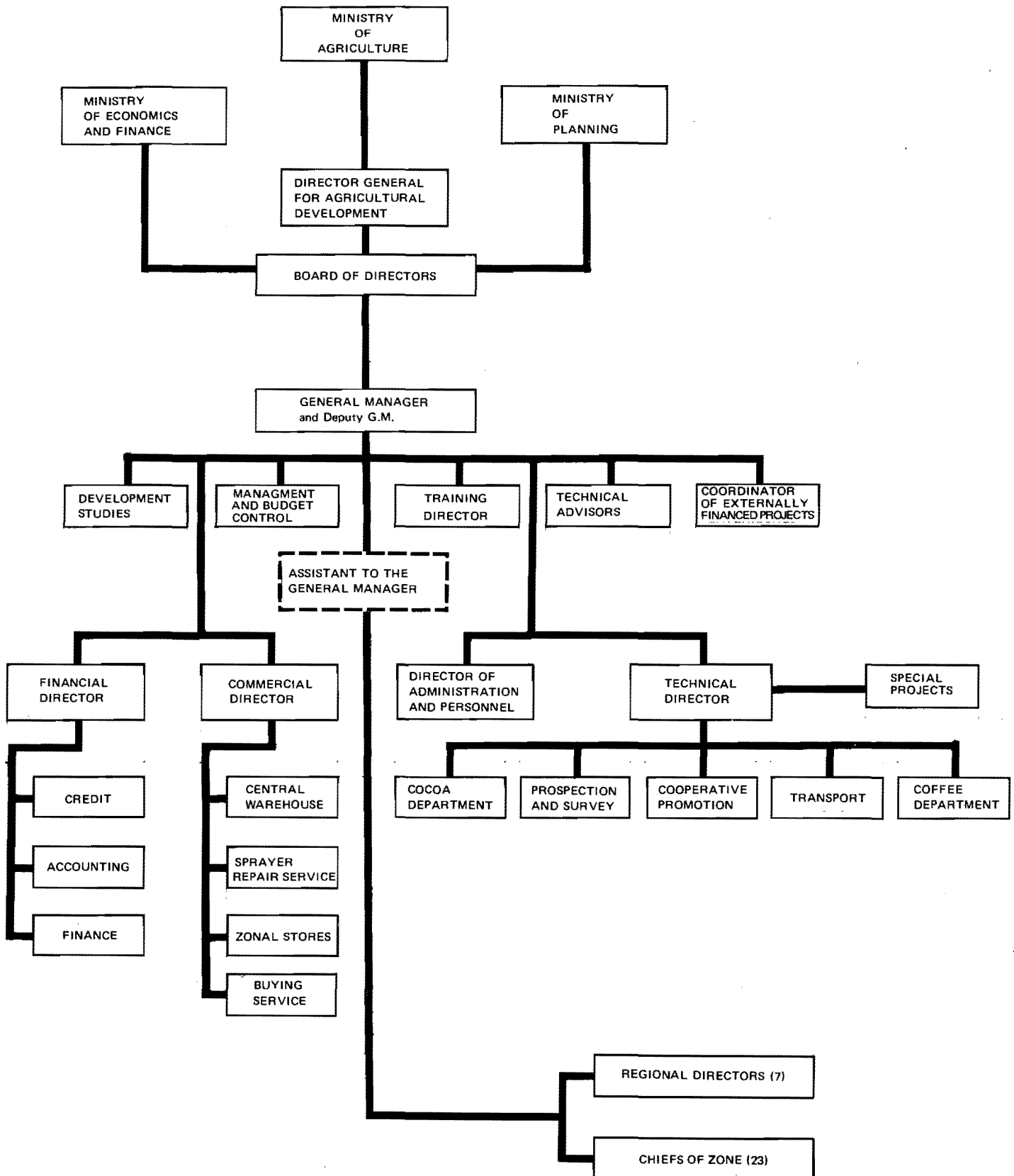
1. Le Directeur financier est responsable de toutes les questions intéressant le crédit, la comptabilité et le financement. En liaison avec les services techniques, il prépare les budgets annuels sur la base des programmes prévus; il établit pour chaque exercice un cash flow prévisionnel sur la base des budgets annuels d'investissement et d'exploitation, et veille à ce que toutes les dispositions nécessaires soient prises en temps voulu pour garantir l'obtention du financement nécessaire, y compris les inscriptions au budget de l'Etat et la signature de conventions avec divers organismes de financement. Il est également chargé de superviser les dépenses (en collaboration avec le Bureau du contrôle de la gestion et du budget) et de préparer les comptes et états financiers annuels.
2. En outre, le Directeur financier établit des projections financières à moyen terme, en collaboration avec le Conseiller en planification et les services techniques et prépare les dossiers de financement portant sur plusieurs années.
3. Pour ce qui est du crédit, il réunit à l'intention du Directeur général toutes les données nécessaires pour définir la politique générale du crédit. Ces données portent sur la participation des agriculteurs à l'investissement agricole, les taux d'intérêt, etc. Le Directeur financier est également chargé d'assurer la liaison avec la BNDA et les autres organismes publics compétents en la matière. En outre, il participe avec le service de promotion de l'action coopérative, et en collaboration avec la BNDA et le CENAPEC, au développement des responsabilités des coopératives en matière de crédit agricole.
4. Le Directeur financier élabore les directives régissant l'octroi du crédit et son recouvrement; il supervise la préparation et l'application de l'étude sur la réorganisation de l'administration du crédit et de la comptabilité, y compris la participation à la formation du personnel des services de crédit.

Mandat du Conseiller en planification

1. Le Conseiller en planification est responsable directement devant le Directeur général. Il est chargé d'élaborer des plans à moyen et à long termes pour le développement des activités de la SATMACI. En consultation avec les services compétents des Ministères de l'agriculture et du Plan, il propose des objectifs nationaux à long terme pour le développement des cultures du cacao et du café. Sur la base desdits objectifs et en collaboration avec les services techniques, il prépare les futurs projets et programmes de la SATMACI.

2. En outre, le Conseiller en planification aide le Directeur financier à définir les besoins de financement à moyen terme et à élaborer la politique de crédit agricole.

SATMACI ORGANIZATION CHART



COTE D'IVOIREDEUXIEME PROJET CACAOSATMACIRégions et zones

Siège - Abidjan
Magasin central - Abidjan

<u>Directions Régionales</u>	<u>Zones</u>	<u>(Sous-préfectures)</u>
<u>DABOU SUD</u> (1)	<u>Dabou</u> <u>Adzope</u> <u>Agboville</u> <u>Aboisso</u>	Dabou, Alépé, Angama, Bingerville, Grand-Bassam, Bonoua Adzopé, Agou, Yakasse, Akoupé, Afféry Agboville Aboisso, Ayamé, Adiaké
<u>DALOA</u> (2)	<u>Daloa</u> <u>Bouaflé</u> <u>Issia</u>	Daloa, Zoukougbeu, Vavoua, Séguéla Bouaflé, Zuénoula, Gohitafla, Mankono Issia
<u>GAGNOA</u> (3)	<u>Gagnoa</u> <u>Divo</u> <u>Tiassale</u>	Gagnoa, Ouaragahio, Guiberoua Divo, Lakota, Guitry Tiassale, Sikensi, Grand Lahou
<u>ABENGOUROU</u> (4)	<u>Abengourou</u> <u>Tanda</u> <u>Bongouanou</u> <u>Daoukro</u>	Abengourou, Agnibulekrou Tanda, Koun-Fao, Boundoukou, Sandegue, Kouassi Datekro Bongouanou, M'Batto, Arra Daoukro, M'Bahiakro, Prikro, Ouelle, Dimbokro, Bocanda
<u>MAN</u> (5)	<u>Man</u> <u>Danane</u> <u>Guiglo</u>	Man, Logoualé, Fagohli, Kouibly, Biankouma, Bangolo Danane, Zouan-Hounien, Binhouye Toulepleu, Duekoue, Blolequin
<u>YAMOUSSOKRO</u> (6)	<u>Yamoussokro</u> <u>Oumé</u> <u>Bouaflé</u>	Yamoussokro, Toumodi, Tiebisson Oumé, Sinfra Bouaflé
<u>SAN PEDRO</u> 1/ (7)	<u>San Pedro</u> <u>Sassandra</u> <u>Soubre</u>	San Pedro, Grand Béréby, Grabo, Tabou Sassandra, Fresco Soubre, Buyo

1/ La "Direction régionale" de San Pedro sera ouverte en 1975.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

CAISSE DE STABILISATION ET DE SOUTIEN DES PRIX
DES PRODUCTIONS AGRICOLES (CSSPPA)

A. Généralités

1. Les deux caisses créées en 1956 pour stabiliser les prix d'achat aux producteurs du café et du cacao, les deux principales cultures d'exportation de la Côte d'Ivoire, ont été fusionnées en 1966 en un seul établissement: la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA), dont les attributions portent également sur d'autres cultures: coton, banane, coprah, tabac, kenaf et noix d'anacarde.

2. La CSSPPA exerce d'autres responsabilités que la stabilisation des prix; elle est chargée de l'organisation et du contrôle de la commercialisation sur le marché intérieur et du conditionnement à l'exportation des produits relevant de sa compétence et du financement, des investissements visant à améliorer la productivité et à promouvoir la transformation des produits avant exportation. En outre, elle participe à la mise en application et à l'exécution d'accords internationaux (tel l'Accord international sur le cacao).

3. Pour s'acquitter de sa fonction primordiale, la régularisation des prix payés aux producteurs, la CSSPPA a le pouvoir de contrôler toutes les transactions effectuées depuis l'achat au producteur jusqu'à la vente des produits sur le marché mondial. Elle agit le plus souvent par l'intermédiaire d'exportateurs pour les expéditions à l'étranger et de négociants privés pour les transactions intervenant entre l'achat au producteur et l'exportation. Elle dispose de deux types de ressources: d'une part les bénéfices réalisés, en période de bonne conjoncture, sur le montant net du différentiel entre les prix versés aux producteurs et les prix à l'exportation et d'autre part, les revenus provenant de ses investissements et de ses biens immobiliers.

B. Organisation

4. La CSSPPA est gérée par un conseil d'administration composé de 14 membres représentant les instances politiques, administratives et économiques intéressées. Ses principaux services, placés sous l'autorité de la Direction générale, sont respectivement chargés des affaires commerciales, techniques, financières et administratives. La CSSPPA a ouvert deux bureaux à l'étranger.

C. Fonctionnement

5. Le prix d'achat minimum garanti à tous les producteurs est fixé chaque année par décret du Président de la République, sur recommandation de la CSSPPA. Les propositions de la CSSPPA sont fondées sur trois facteurs:

- a) la situation du marché mondial;
- b) l'état des réserves de la CSSPPA; et
- c) la conjoncture économique de la Côte d'Ivoire et les besoins du secteur rural.

6. Ainsi, le prix garanti aux producteurs de cacao pour la campagne 1973/1974, a été porté dernièrement de 85 francs CFA le kg à 110 francs CFA le kg. Cette décision a été prise à un moment où la conjoncture du marché international était très favorable (les cours étant près de deux fois supérieurs au niveau de la campagne précédente); en outre, la situation inflationniste ayant entraîné des augmentations de salaire importantes en milieu urbain, il importait d'augmenter la part des recettes d'exportation distribuées au secteur rural.

7. La législation régit toutes les transactions intermédiaires effectuées par les acheteurs et les exportateurs de café et de cacao (décrets Nos 63-418 et 63-419 du 4 octobre 1963). La CSSPPA décide de la répartition des coûts et des marges grevant le produit à chacune des phases de la commercialisation. Le cas échéant, elle révisé le niveau des coûts admissibles et leur décomposition.

8. Cette ventilation des coûts sert de base au calcul du prix minimum garanti à l'exportateur, en fonction de la destination de ses expéditions (Europe ou Etats-Unis et autres pays). Certains postes sont fixes, tels les frais de ramassage et de manutention, alors que d'autres (frais de transport jusqu'à Abidjan et d'assurance sur le territoire ivoirien, etc.) sont variables et correspondent au remboursement des coûts effectivement supportés par l'exportateur. Les coûts du fret international font également l'objet d'un remboursement tandis que les frais d'assurance et de courtage sont fixés en pourcentage des prix c.a.f. Les remboursements sont effectués par l'intermédiaire d'un compte spécial intitulé Fonds autonome de transport. L'exportateur, à qui il appartient, en règle générale, de trouver un acheteur, doit obtenir l'accord de la CSSPPA avant d'effectuer toute expédition. Une part appréciable des expéditions de cacao (20.000 tonnes en 1972) sont faites par les exportateurs sur instructions de la CSSPPA qui, dans ce cas, réduit le pourcentage applicable aux frais de courtage. L'apurement final des comptes se fait sur la base du prix c.a.f. effectivement réalisé pour chaque expédition. Selon

que le prix c.a.f. effectif est supérieur ou inférieur au prix garanti, la compensation s'effectue à l'avantage de l'exportateur ou de la CSSPPA, sur la base d'une formule déterminée.

9. La CSSPPA prélève sur ses bénéfices la contribution qu'elle doit verser au Fonds de stabilisation de l'Accord international sur le cacao, (actuellement 1 cent la livre) et le montant de ses frais administratifs (environ 1.500 francs CFA la tonne). Le Tableau 1 indique le montant prévisionnel du bénéfice net par tonne que devrait réaliser la CSSPPA dans les conditions prises comme hypothèse pour l'évaluation du deuxième projet.

10. Le ramassage du cacao s'effectue par l'intermédiaire de coopératives ou selon un système de commercialisation à deux niveaux: a) un acheteur initial, agréé par la CSSPPA, achète la production des planteurs et la transporte aux centres régionaux de commercialisation; b) un deuxième intermédiaire entrepose le cacao avant de le transporter à Abidjan. Lorsqu'elles se chargent de la commercialisation, les coopératives de producteurs peuvent remplacer l'un de ces intermédiaires, sinon les deux, et faire l'économie, au profit de leurs adhérents, de tout ou partie des coûts de ramassage (cf. la Note 2 du Tableau 1).

D. Activités de promotion financées par la CSSPPA

11. Le montant net des ressources disponibles, après dotation aux réserves du Fonds de stabilisation, est affecté à la promotion des cultures d'exportation et des industries de transformation des sous-produits. La loi-programme relative à la CSSPPA l'a officiellement chargée du financement de plusieurs programmes. Le tableau ci-dessous indique l'importance des financements effectués à ce titre au cours des dernières années:

	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973^m</u>
	(<-----Millions de FCFA----->)		
Projet cotonier	296	325	472
Opérations café	630	632	743
Opérations cacao	993	1.667	832
Opérations conjointes café et cacao	61	104	109
Projet sucrier		486	20
Recensement agricole			105
Investissements dans la trans- formation des sous-produits			<u>220</u>
TOTAL	<u>1.980</u>	<u>3.214</u>	<u>2.501</u>

m Estimations.

12. Les cours du cacao ayant atteint un niveau élevé à la fin des années soixante, le montant net des ressources de la CSSPPA s'élevait à 13,2 milliards de francs CFA (52,8 millions de dollars) à la fin de la campagne 1972/73 (cf. le Tableau 2).

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

CSSPPA

Calcul du prix du cacao

Valeur c.a.f. (\$ la livre)		0,52
<u>Valeur c.a.f. (FCFA la tonne)</u>		<u>275.134</u>
Assurance (2,31 % de la valeur c.a.f.) ^{1/}	6.356	
Courtage et charges financières (1,20 % de la valeur c.a.f.) ^{1/}	3.302	
<u>Frêt^{1/}</u>	<u>10.703</u>	
TOTAL	20.361	
<u>Valeur f.o.b. Abidjan (FCFA la tonne)</u>		<u>254.773</u>
Frais de livraison des exportateurs ^{2/}	25.080	
<u>Prix garanti aux producteurs^{3/}</u>	<u>110.000</u>	
TOTAL	135.080	
<u>Valeur pour l'Etat (FCFA la tonne)</u>		<u>119.693</u>
Taxe à l'exportation	43.700	
Contribution à l'Accord international sur le cacao ^{4/}	5.292	
Frais administratifs de la CSSPPA	<u>1.500</u>	
TOTAL	50.492	
<u>Bénéfice net de la CSSPPA (FCFA la tonne)</u>		<u>69.201</u>

- 1/ Valeur moyenne calculée sur la base des trois modes d'exportation utilisés pour les fèves: expéditions effectuées par des exportateurs privés vers l'Europe (65 %) et vers les Etats-Unis (et les pays autres que l'Europe), 25 % et les expéditions effectuées directement par la CSSPPA vers les Etats-Unis (10 %).
- 2/ Y compris les frais de ramassage et de transport (7.400 FCFA la tonne) qui peuvent être perçus en totalité ou en partie par les coopératives de commercialisation.
- 3/ Le prix courant (175 FCFA le kg) devrait passer à 110 FCFA le kg (aux prix constants de 1974) d'ici à 1980 et se maintenir à ce niveau pendant toute la période du projet.
- 4/ Contribution de \$ 0,01 la livre au Fonds de stabilisation de l'Accord international sur le cacao.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

CSSPPA

Résultats financiers (1963-1973)
(en milliards de francs CFA) 1/

	<u>1963/64</u>	<u>1964/65</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>	<u>1967/68</u>	<u>1968/69</u>	<u>1969/70</u>	<u>1970/71</u>	<u>1971/72</u>	<u>1972/73</u>
Résultats nets des opérations de stabilisation										
- Café	+ 6.8	- 1.1	+ 2.6	+ 4.3	+ 1.6	- 1.1	+ 5.9	+ 7.7	+ 4.3	+ 5.4
- Cacao	+ 1.5	- 1.0	- 3.5	+ 0.5	+ 4.9	+ 9.6	+ 11.9	+ 2.1	- 5.4	+ 1.0
- Coton et autres produits	-	-	- 0.1	-	-	+ 0.1	+ 0.2	+ 0.3	- 0.2	+ 0.1
Total des résultats nets	+ 8,2	- 2,2	- 0,9	+ 4,8	+ 6,5	+ 8,6	+ 18,0	+ 10,1	- 1,3	+ 6,5
Autres recettes							+ 1,3	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,6
Frais administratifs nets	- 0,4	- 0,1	- 0,1	- 0,4	- 0,4	- 0,5	- 0,7	- 1,2	- 0,7	- 1,0
Versements directs au titre de subventions <u>2/</u>	- 0,6	- 0,3	- 1,3	- 1,3	- 1,1	- 1,2	- 3,9	- 2,9	- 2,6	- 3,7
Contributions au budget d'investissements	-	-	- 1,3	- 3,0	- 2,0	- 1,6	- 13,5	- 8,0	-	-
Résultats financiers nets	+ 7,2	- 2,6	- 3,6	- 0,1	+ 3,0	+ 5,4	+ 1,2	- 1,0	- 4,1	+ 2,4
Résultats financiers nets cumulatifs	<u>+ 12,63/</u>	<u>+ 10,0</u>	<u>+ 5,4</u>	<u>+ 6,3</u>	<u>+ 9,3</u>	<u>+ 14,7</u>	<u>+ 15,9</u>	<u>+ 14,9</u>	<u>+ 10,8</u>	<u>+ 13,2</u>

1/ Les chiffres étant arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme.

2/ Y compris les fonds affectés à la diversification et les contributions versées à des organisations internationales.

3/ Y compris un report de 5,4 milliards de francs CFA, de la période antérieure au 30 septembre 1963.

Source: Ministère des affaires économiques et financières; CSSPPA

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

COOPERATIVES

A. Données générales

1. Le Gouvernement ivoirien voit dans les coopératives un instrument particulièrement important du développement économique et social du secteur rural. Au cours de la dernière décennie, il a pris diverses mesures visant à promouvoir leur développement. Il a réorganisé, en 1965, le service des coopératives du Ministère de l'agriculture et révisé en 1966 la législation régissant les coopératives. En outre, le gouvernement a lancé en 1967 un programme de promotion des coopératives avec l'appui du BIT qui a également participé en 1968 à la création du Centre national de promotion des entreprises coopératives (CENAPEC). La législation relative aux coopératives a fait l'objet d'une nouvelle révision en 1972 (loi No 72.853 du 21 décembre 1972).

B. Le CENAPEC

2. Le CENAPEC est le principal organisme public responsable du développement des coopératives. Il a obtenu des résultats remarquables tant pour ce qui est de l'aide directe apportée aux coopératives (cf. le par. 5) que dans le domaine de la formation (cf. le par. 8). Il a participé à la préparation de la loi de 1972 ainsi qu'à l'élaboration de statuts et de règlements intérieurs normalisés applicables aux nouvelles coopératives. Le CENAPEC est responsable devant le Service des coopératives du Ministère de l'agriculture. Il compte quatre divisions: a) la Direction "promotion et développement" chargée d'apporter une assistance directe aux coopératives réparties entre cinq zones d'action coopérative; b) la Direction "formation", chargée de former les dirigeants et les techniciens des coopératives en organisant à leur intention des cours d'une durée de deux ans et de courts stages complémentaires; c) la Direction "méthodes opérationnelles et éducation" chargée de l'éducation des adhérents des coopératives (par l'intermédiaire d'équipes mobiles utilisant des méthodes d'enseignement audio-visuelles); et d) la Direction "études et recherches".

Personnel et financement

3. Le personnel du CENAPEC possède les compétences requises pour s'acquitter de ses fonctions. Il comprend actuellement neuf experts du BIT, 28 volontaires expatriés et 22 cadres ivoiriens. Chaque zone d'action est placée

sous la responsabilité d'un expert du BIT et de son homologue ivoirien; sur le terrain, un volontaire expatrié ou un Ivoirien qualifié a la charge d'une vingtaine de coopératives.

4. Le CENAPEC fonctionne dans le cadre d'un budget quadriennal (1,4 million de dollars) financé à raison de 51 % par le Fonds spécial du PNUD et de 49 % par l'Etat. La convention de financement vient à expiration le 31 décembre 1974; sa reconduction est en cours de négociation.

Résultats du CENAPEC

5. Créer des coopératives n'est pas une chose facile dans un pays où il n'existe pas de précédent à ce type d'organisation. En Côte d'Ivoire, le manque de formation des adhérents éventuels rend cette tâche encore plus difficile. C'est pourquoi, le CENAPEC a décidé de mener en deux phases la création de coopératives. Pendant la première phase (en cours de réalisation), le CENAPEC concentre ses efforts sur la création de "groupements à vocation coopérative (GVC)" dont il supervise de très près le fonctionnement. Les GVC fournissent des services à leurs membres et leur confient certaines responsabilités, comme le font les coopératives proprement dites. C'est toutefois le personnel du CENAPEC qui se charge de la plupart des fonctions de direction et de gestion financière. Le CENAPEC complète cette aide par des services de formation en matière de gestion, l'objectif étant de transformer chaque GVC en véritable coopérative dès que les adhérents seront en mesure d'en assurer la gestion. Les statuts des GVC prévoient leur transformation en coopératives dans un délai de trois ans.

6. Au cours de ses premières années d'activité, le CENAPEC a également privilégié la création de GVC orientés vers la commercialisation dans les secteurs du cacao et du café. Cette orientation présente l'avantage de supprimer l'importante charge financière que représentent les intermédiaires dans le circuit primaire de commercialisation et de prouver ainsi aux membres des GVC que l'action collective peut, pour un investissement modeste, se traduire rapidement par des bénéfices appréciables. Les GVC ont connu une expansion remarquable en quelques années: de 100 en 1970, leur nombre est passé à 300 en 1971, puis à 1.000 en 1972 et à 1.600 en 1973. Les GVC comptent maintenant plus de 60.000 adhérents. Leurs activités de commercialisation se sont également développées: 6.600 tonnes (café et cacao) en 1969/1970, 19.000 tonnes en 1970/1971 et 54.000 tonnes (dont 28.000 tonnes de cacao) en 1971/1972. Pour la campagne 1971/1972, les primes de groupage ont atteint le total de 317 millions de francs CFA, soit une prime moyenne d'environ 6 francs CFA par kg de café ou de cacao, ce qui correspond à environ 5 % du prix départ exploitation de ces produits.

7. Après avoir établi les GVC sur des bases solides, le CENAPEC prévoit d'élargir progressivement leurs activités en les orientant notamment vers la distribution des facteurs de production et vers la prestation de services de crédit et de vulgarisation. A cette fin, le CENAPEC collabore avec les organismes publics de développement tels que la SAIMACI et la SODEFEL (Société pour le développement des fruits et légumes) qui apportent leur appui technique aux GVC dans les domaines relevant de leur compétence.

8. Au cours des trois dernières années, plus de 2.000 stagiaires ont bénéficié de la formation dispensée par le CENAPEC dans les domaines suivants:

	<u>Dirigeants</u>	<u>Caissiers-comptables</u>	<u>Secrétaires de coopératives</u>	<u>Autres catégories</u>
1970	366	193		38
1971	241	211	78	145
1972	220	309		30
1973	<u>560</u>	<u>295</u>		
TOTAL	1.387	1.008	78	213

C. Le rôle des coopératives dans le deuxième projet cacao

9. Les coopératives n'ont pas été associées à la réalisation du premier projet car en 1969, au moment de l'évaluation le programme de promotion des coopératives était à peine lancé et le gouvernement ne s'était pas encore prononcé pour une forme déterminée de développement des coopératives. Au vu des résultats encourageants obtenus ces trois dernières années, il y a tout lieu de croire que les coopératives pourraient fournir, avec toute l'efficacité voulue, les services prévus en faveur des participants au projet et notamment des planteurs associés aux blocs. Il est donc prévu de demander à tous les planteurs des blocs de former un groupement à vocation coopérative. La création de GVC au titre du projet se fera conformément à la politique actuelle qui est d'élargir progressivement le champ de leurs activités pour les transformer en véritables coopératives. Les groupements d'agriculteurs seront organisés sur la base des statuts et des règlements élaborés par le CENAPEC (cf. le par. 2), lesquels sont jugés satisfaisants.

10. Les adhérents des GVC associés aux blocs seront propriétaires de leurs parcelles et seront, en tant que groupe, tenus par d'importantes obligations. En effet, les planteurs seront solidairement responsables de toutes les dettes engagées par les membres du GVC aux fins du projet. Ils devront également s'engager à se prêter mutuellement assistance pour la plantation et l'entretien du bloc, sous le contrôle de la SAIMACI qui leur fournira les mêmes services qu'aux planteurs individuels. En outre, les membres des GVC associés

aux blocs seront admis à bénéficier de crédits spéciaux destinés à couvrir le coût de transport du matériel végétal et des autres facteurs de production depuis les pépinières centrales jusqu'à leurs parcelles individuelles et à financer la construction du magasin central du bloc. Chaque GVC recevra et regroupera les demandes de crédit présentées par ses membres; il demandera à la SATMACI de lui accorder un crédit global lui permettant de financer l'aménagement du bloc ainsi que les investissements nécessaires à l'infrastructure coopérative; le prêt octroyé au GVC sera solidairement garanti par ses adhérents. Le GVC tiendra toutefois des comptes séparés pour chacun de ses membres. Le choix des GVC comme intermédiaires dans l'acheminement des crédits destinés aux adhérents devrait simplifier la distribution du crédit par rapport aux méthodes utilisées pour le premier projet (où chaque crédit faisait l'objet d'un contrat passé directement avec les emprunteurs individuels souvent dispersés). Au moment où les plantations du projet entreront en production, les membres des GVC devraient avoir acquis les compétences requises pour se charger de la commercialisation primaire. Les primes perçues à ce titre permettraient aux GVC de se doter de réserves suffisantes pour assurer une garantie effective de la dette contractée par leurs adhérents. Sur la base des prix actuels, ces primes pourraient atteindre 6 francs CFA par kilo de produit commercialisé. Lorsque les plantations seront en plein rapport (1.000 kg/ha), le montant brut de ces primes devrait suffire à couvrir la moitié environ des crédits de développement octroyés par hectare. En résumé, les GVC devraient permettre a) d'améliorer les résultats obtenus par les services de vulgarisation, b) de simplifier la distribution des facteurs de production, et c) d'assurer une meilleure administration du crédit.

11. Les agents du CENAPEC aideront les GVC à tenir leur comptabilité, surtout en ce qui concerne les comptes de crédit, tandis que les responsables des GVC, leurs dirigeants et leurs secrétaires par exemple, seraient formés au centre du CENAPEC, situé à Bingerville.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

INCIDENCE FINANCIERE DE L'ANNULATION DU PREMIER PRET

1. Pour simplifier l'administration des deux projets cacao financés par la Banque, il est proposé d'annuler le premier prêt à la date de la signature du deuxième prêt (fixée aux fins de la présente annexe au 15 décembre 1974).^{1/} Le premier prêt (686-IVC) prévoit l'octroi de 7,5 millions de dollars pour financer le premier projet. Les modifications apportées à ce projet (réduction, notamment, du programme de régénération et suppression du programme d'épandage d'engrais) ont entraîné une diminution du coût total et, d'après les projections actuelles, il suffira de 6,3 millions de dollars du prêt de la Banque pour l'achever.
2. Si le premier prêt était annulé au 15 décembre 1974, le montant des fonds engagés pour ce projet s'élèverait à environ 3,8 millions de dollars. Les frais de démarrage du deuxième projet seraient d'environ 400.000 dollars et l'intérêt capitalisé jusqu'à la date de clôture initialement prévue (30 septembre 1977) s'élèverait à 800.000 dollars. Ainsi, le total engagé au titre du premier prêt serait d'environ 5 millions de dollars au 15 décembre 1974. Le solde, environ 2,5 millions de dollars, pourrait faire l'objet d'une annulation. Les sommes nécessaires à l'achèvement du premier projet, le coût des aménagements terminaux et des activités de vulgarisation - les frais administratifs étant inclus dans le deuxième projet - s'élèveraient à quelque 500.000 dollars, plus les provisions pour imprévus et l'intérêt capitalisé. Ce montant serait incorporé au deuxième prêt de même que le total des coûts afférents aux 3.200 ha reportés du premier au deuxième projet.
3. Les remboursements au titre du premier prêt devant commencer en octobre 1977, et se poursuivre pendant huit ans, alors que les remboursements du deuxième prêt commenceraient en 1980 pour se poursuivre pendant 15 ans, l'Etat tirerait du report de certains montants au compte du deuxième prêt des avantages qui compenseraient la différence entre les taux d'intérêt applicables aux deux prêts, 7 % pour le premier et 8 % pour le deuxième. Ainsi, l'incidence financière totale de ce transfert serait, dans le pire des cas, neutre.

^{1/} L'annulation porterait sur toutes les catégories de dépenses à l'exclusion de la capitalisation de l'intérêt et des autres charges.

COTE D'IVOIRE
DEUXIEME PROJET CACAO
PROGRAMME DE PLANTATION

PROGRAMME GLOBAL
(ha)

Régions	ZONES	Plantations financées au titre du projet					Phase ultérieure			
		----- Années de plantation -----					Années de plantation			
		1974 ^{1/}	1975 ^{2/}	1976	1977	1978	Total 1975-1978	1979	1980	Total 1979-1980
DALOA	<u>Daloa</u>									
	Blocs	(150)	175	195	315	265	950	60	56	116
	Parcelles individuelles	-	900	675	600	575	2.750	-	-	-
	Total partiel	-	1.075	870	915	840	3.700	60	56	116
	<u>Issia</u>									
	Parcelles individuelles	-	720	400	420	425	1.965	-	-	-
GAGNIA	<u>Gagnoa</u>									
	Blocs	(447)	300	240	705	1.025	2.270	1.110	1.272	2.382
	Parcelles individuelles	-	700	675	150	-	1.525	-	-	-
	Total partiel	-	1.000	915	855	1.025	3.795	1.110	1.272	2.382
	<u>Divo</u>									
	Blocs	-	85	200	320	495	1.100	395	150	545
	Parcelles individuelles	-	1.000	675	575	380	2.630	-	-	-
	Total partiel	-	1.085	875	895	875	3.730	395	150	545
YAMOISSOUKRO	<u>Oume</u>									
	Blocs	(83)	465	370	380	210	1.425	-	-	-
	Parcelles individuelles	-	350	300	200	175	1.025	-	-	-
	Total partiel	-	815	670	580	485	2.450	-	-	-
MAN	<u>Man</u>									
	Parcelles individuelles	-	850	550	450	260	2.110	-	-	-
	Total partiel	-	850	550	450	260	2.110	-	-	-
	<u>Danane</u> ^{3/}									
	Blocs	-	435	435	500	810	2.180	805	830	1.635
Parcelles individuelles	-	1.000	550	450	245	2.245	-	-	-	
	Total partiel	-	1.435	935	950	1.055	4.425	805	830	1.635
ABENGOUROU	<u>Abengourou</u>									
	Blocs	-	120	60	60	60	300	-	-	-
	Parcelles individuelles	-	900	675	575	575	2.725	-	-	-
	Total partiel	-	1.020	735	635	635	3.025	-	-	-
DABOU	<u>Agboville</u>									
	Blocs	-	325	325	325	325	1.300	-	-	-
	Total blocs	(680)	1.905	1.825	2.605	3.190	9.525	2.370	2.308	4.678
	Total parcelles individuelles	-	6.420	4.500	3.420	2.635	16.975	-	-	-
	TOTAL GENERAL	-	8.325	6.325	6.025	5.825	26.500	2.370	2.308	4.678

1/ L'aménagement de dix des blocs commencera dès 1974 avec la plantation de 680 ha au titre du premier projet.
2/ Y compris 1.000 ha de plantations individuelles reportées du premier au deuxième projet.
3/ Y compris Teulepleu.

DEUXIEME PROJET CACAOPROGRAMME DE PLANTATIONProgramme de plantations en blocsA. Répartition des blocs par zone

<u>Région</u>	<u>Zone</u>	<u>Nombre de blocs</u>	<u>Superficie totale disponible</u> (ha) <u>1/</u>	<u>Superficie cultivée en cacao</u> (estimation en ha) <u>2/</u>
DALOA	Daloo	10	1.929	1.216
GAGNOA	Gagnoa	22	8.209	5.099
	Divo	16	2.735	1.645
YAMSSOUKRO	Oume	11	2.454	1.508
MAN	Danane	13	6.351	3.815
ABENGOUROU	Abengourou	3	500	300
DABOU	Agboville	<u>1</u>	<u>1.500</u>	<u>1.300</u>
Total		76	23.678	14.883

B. Répartition des blocs selon l'année où commenceront les opérations de plantation

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
Nombre de blocs	10 <u>3/</u>	21	20	12	13	76

1/ Superficie totale des blocs.

2/ Superficie estimée propice à la production de cacao (environ 60% pour les blocs qui n'ont pas encore été prospectés)

3/ 680 ha plantés en 1974 au titre du premier projet.

COTE D'IVOIRE

ANNEXE 6
Tableau 3DEUXIEME PROJET CACAOProgramme de plantationSuperficie (en ha) des cacaoyères plantées au titre du premier projet

Directions régionales	Zones de la Sاتمaci	Sous- préfectures	Année de plantation ^{1/}				Total
			1971	1972	1973	1974	
<u>DALOA</u>	<u>Daloa</u>	Daloa	14	214	285	800	
		Zoukougbeu	30	24	24		
	<u>Issia</u>	Issia	38	203	243	300	
		Total partiel		82	441	552	1,100
<u>GAGNOA</u>	<u>Gagnoa</u>	Gagnoa	36	244	267	940	
		Guiberoua	36	180	137		
		Ouragahio	13	269	174		
	<u>Divo</u>	Divo	215	379	615	945	
		Lakota	84	211	145		
		Guitry	94	199	213		
		Total partiel		478	1,482	1,551	1,885
<u>YAMOSSOUKRO</u>	<u>Yamoussoukro</u>	Yamoussoukro	100	180	88	330	
		Toumodi	44	134	116		
	<u>Oumé</u>	Oumé	24	115	215	530	
		Sinfra	15	56	101		
	<u>Bouaflé</u>	Bouaflé	76	276	297	709	
Total partiel		259	761	817	1,569	3,406	
<u>MAN</u>	<u>Man</u>	Man	27	62	124	670	
		Logobale	97	139	137		
		Bangolo	96	259	303		
	<u>Danane</u>	Danane	205	560	199	902	
		Zouan	100	115	154		
		Bin Houye	21	187	267		
Total partiel		546	1,322	1,184	1,572	4,624	
TOTAL			1,365	4,005	4,104	6,126	15,601

Superficie totale des plantations prévues au premier projet 18.830
 Superficie à planter dans le cadre du deuxième projet, pour
 achever le programme de plantation du premier projet: environ 3.200 ha.

^{1/} Chiffres effectifs pour 1971, 1972 et 1973, estimations de la SATMACI pour 1974.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

DEFINITION DES ETUDES

A. Réorganisation du crédit agricole

1. Cette étude a pour objet de permettre l'amélioration du système actuel de crédit agricole afin a) d'assurer un contrôle satisfaisant des opérations de crédit, b) de réduire au minimum les documents de crédit, et c) de définir le rôle des gestionnaires de prêt et des agents de vulgarisation chargés des opérations de crédit.

Formulaires, documents et procédures d'enregistrement

2. Il sera procédé à l'examen des formulaires et des documents qui régissent les relations entre la SATMACI et les agriculteurs: cartes de crédit des agriculteurs, carnets de crédit des agriculteurs, carnets de reçus, notifications de remboursement, rappels et conventions de crédit conclues entre les groupements à vocation coopérative ou les groupements d'agriculteurs et la SATMACI. Il sera également procédé à l'examen des documents comptables et des méthodes d'enregistrement afin de pouvoir:

- i) présenter clairement les données relatives au crédit et faciliter le recouvrement du crédit; et
- ii) enregistrer manuellement les données.

Des propositions seront formulées afin de simplifier la préparation du rapport mensuel que le gestionnaire de prêt de chaque zone doit soumettre au siège de la SATMACI.

Organisation des services de crédit

3. Il sera procédé à l'examen de l'organisation des agriculteurs, en ce qui concerne la distribution et le recouvrement du crédit et de la coordination des tâches confiées aux agents chargés du crédit et de la vulgarisation. Cet examen portera également sur la structure et les moyens en personnel du Service du crédit au siège de la SATMACI et sur ses relations avec le Service de la comptabilité et avec la BNDA. Des recommandations seront formulées sur les points suivants:

- a) définition du volume de travail normal des gestionnaires de prêt des zones et des inspecteurs du crédit relevant du siège, de la répartition mensuelle de ce travail, des périodes de pointe et des moyens en personnel qui en dérivent;
- b) qualifications exigées du personnel responsable du crédit;
- c) possibilité d'améliorer l'identification des emprunteurs, y compris l'arpentage et le cadastrage de leurs plantations;
- d) réorganisation du système de crédit à la lumière des prévisions concernant l'augmentation des opérations de crédit et des modifications apportées au circuit de commercialisation du café et du cacao par le développement des coopératives.

4. Les consultants seront également chargés de préparer: un manuel des opérations et des procédures de crédit, un programme de formation détaillé à l'intention du personnel responsable du crédit, y compris les chefs de zones et autre personnel d'encadrement, des propositions concrètes relatives à la réalisation dudit programme.

5. La réalisation de cette étude devrait exiger un total de six hommes-mois: deux hommes-mois d'enquêtes sur le terrain confiées à un spécialiste du crédit, un homme-mois par un spécialiste de l'organisation et trois hommes-mois pour la rédaction du rapport et du manuel. En outre, un homme-mois serait nécessaire chaque année, de 1975 à 1977, pour aider le Service du crédit de la SATMACI à appliquer la réforme.

<u>Budget provisoire</u>	<u>Dollars</u>
Honoraires des consultants:	45.000
Billets d'avion:	4.000
Impression du rapport et du manuel:	8.000
Provisions pour imprévus:	3.000
	<hr/>
Total	<u>60.000</u>

B. Evaluation du premier projet cacao

6. Cette étude a pour objet d'évaluer objectivement dans quelle mesure les objectifs du premier projet ont été atteints, notamment en ce qui concerne les superficies effectivement plantées et la qualité des plantations, l'efficacité des services de vulgarisation ainsi que la situation socio-économique

des agriculteurs intéressés par le projet. Un sondage sera effectué parmi les agriculteurs ayant participé au projet entre 1970 et 1974. L'échantillon devra comprendre des plantations établies au cours de chacune de ces quatre années dans les différentes zones intéressées par le projet.

7. Les données réunies porteront notamment sur les points suivants:

- données topographiques: situation de la plantation, éloignement du point d'eau le plus proche, logement, possibilités d'accès à la plantation et de transport;
- exploitation familiale: structure et dimension;
- main-d'oeuvre: main-d'oeuvre familiale, métayage et engagement de main-d'oeuvre salariée à la journée ou sur la base de contrats;
- utilisation des terres: superficies cultivées en cacao, en café, en cultures vivrières ou affectées à d'autres usages;
- compte d'exploitation: production totale, dépenses de production et de consommation;
- état des plantations financées au titre du projet: superficies plantées chaque année, nombre et espacement des plants, pourcentage de plants manquants;
- lutte contre les ennemis des récoltes: moyens de lutte utilisés, fréquence des traitements, matériel de pulvérisation disponible et état dudit matériel;
- endettement: emprunts non remboursés, date à laquelle ils ont été contractés, calendrier de remboursements actuels et prévus (ces données seront vérifiées sur la base des dossiers du gestionnaire de prêt de la zone intéressée);
- état de la plantation: qualité de l'entretien, efficacité de la fertilisation (le cas échéant) et traitement par insecticides;
- rendements effectifs ou projetés;
- efficacité des services de vulgarisation: fréquence des visites des conseillers ruraux, des assistants agricoles, nombre de réunions organisées dans le village;

- commercialisation: situation du marché, points de vente des facteurs de production agricole, vente du cacao;
- attitude à l'égard des coopératives.

8. La préparation de cette étude devrait prendre un an. Elle sera effectuée par une équipe dirigée par un socio-économiste (huit hommes-mois) et composée d'un spécialiste du cacao (quatre hommes-mois) et d'un statisticien (quatre hommes-mois). Cette équipe consacrera deux mois à la sélection de l'échantillon, à la préparation et à la vérification du questionnaire, ainsi qu'à la formation des enquêteurs.

9. Les enquêtes sur le terrain seront effectuées sous la direction d'un superviseur qui participera également à la vérification (mais non à la préparation) du questionnaire. Il y aura de dix à quinze équipes composées d'un enquêteur et d'un assistant (dont le niveau sera approximativement celui des assistants agricoles et des conseillers ruraux de la SATMACI). Le superviseur effectuera des visites de contrôle au cours de la collecte des données et consacrera deux mois à la préparation du rapport. Le statisticien et le spécialiste du cacao consacreront deux hommes-mois chacun à la rédaction du rapport. Le traitement des données se fera par ordinateur.

<u>Budget provisoire</u>	<u>Dollars</u>
Honoraires des consultants, billets d'avion et dépenses connexes	171.000
Analyse des données	10.000
Matériaux et impression	5.000
Provisions pour imprévus	14.000
Total	200.000

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT

Project Costs
Summary by Year

('000 CFAF)

	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	Total	% Foreign Exchange ^{4/}	CFAF Foreign Exchange ^{4/}
1. <u>Completion of First Project</u>		104,472	76,761	50,286	-	-	-	-	231,519	50.9	117,789
2. <u>On Farm Costs</u>	74,509	269,317	237,568	246,306	231,954	68,471	49,910	33,111	1,211,146	60.4	731,346
3. <u>Credit to Block Farmers and Cooperatives</u>		97,750	40,050	38,480	39,550	11,760	-	-	227,590	63.0	143,436
4. <u>Regional Staff</u>		47,569	48,069	39,169	39,169	42,069	32,569	25,969	274,583	42.8	117,623
5. <u>Zonal Staff</u>		150,803	146,172	116,377	116,487	113,556	101,211	101,211	845,817	33.9	286,659
6. <u>Field Staff</u>	39,840	69,720	78,600	90,720	76,320	43,740	28,800	13,860	441,600	20.0	88,320
7. <u>Project Staff</u>		15,820	13,564	13,564	15,320	13,564	7,964	7,964	87,760	40.2	35,282
8. <u>General Administration</u> ^{1/}		63,646	62,261	54,954	49,459	42,586	34,109	29,801	336,816	40.0	134,726
9. <u>Training</u>		57,858	55,069	30,240	26,853	26,861	-	-	196,881	49.4	97,197
10. <u>Survey and Mapping</u>	21,623	126,442	61,481	16,165	5,616	4,327	-	-	235,659	40.0	94,264
11. <u>Cooperative Services</u>		21,687	16,840	16,509	19,971	14,734	14,753	-	104,494	28.7	29,964
12. <u>Infrastructure</u>		392,410	190,082	228,083	30,264	4,264	4,264	4,264	853,631	59.5	508,320
13. <u>Studies</u>		61,400	1,700	1,700	-	-	-	-	64,800	59.6	38,600
TOTAL	135,972	1,478,899	1,028,217	942,553	650,963	385,932	273,580	216,180	5,112,296	47.4	2,423,526
Contingencies : Physical ^{2/}	1,665	74,094	43,701	41,652	19,818	2,326	1,096	753	185,105	58.9	108,936
Price ^{3/}	-	337,783	372,346	479,038	389,483	261,860	218,558	199,881	2,258,949	44.0	993,938
TOTAL PROJECT	137,637	1,890,776	1,444,264	1,463,243	1,060,264	650,118	493,234	416,814	7,556,350	46.6	3,526,400
Interest on Bank Loan	-	44,600	98,400	169,500	246,200	209,300	-	-	768,000	100	768,000
GRAND TOTAL	137,637	1,935,376	1,542,664	1,632,743	1,306,464	859,418	493,234	416,814	8,324,350	51.6	4,294,400

1/ General Administration expenses taken as 20% of Regional, Zonal, Field, and Project Staffs, and of Extension Service for completion of First Project.

2/ Physical contingencies of 5% applied to all vehicles, tools, and equipment (except plastic bags), and 10% applied to hired labor, shade material, and fertilizers, and all civil works (buildings, wells, and road construction).

3/ Price contingencies include increases of 18% for 1973/74, 15% for 1974/75, and 12% in subsequent years, compounded, for civil works and construction; and 12.5% in 1973/74, 11.5% for 1974/75, 9.8% for 1975/76, 8.5% for 1976/77, 8.0% for 1977/78, 7.5% for 1978/79, and 7.0% for 1979/80 and 1980/81, compounded, for all other items.

4/ Foreign Exchange totals and percentages derived from detailed tables.

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT
PROJECT COSTS

1. Completion of First Project

('000 CFAF)

	1974/75	1975/76	1976/77	Total	% Foreign Exchange	CFAF Foreign Exchange
<u>ON FARM COSTS 1/</u>						
Hand Tools	14,236	10,230	6,126	30,592	90	27,533
Power Sprayers	6,670	6,854	10,230	23,754	80	19,003
Sub-Total Tools & Equipment	20,906	17,084	16,356	54,346	85.6	46,536
Endrine	16,368	9,802	-	26,170	75	19,628
Lindane	9,614	9,850	14,702	34,166	75	25,625
Sprayer Fuel	2,804	2,873	4,288	9,965	30	2,990
Sub-Total Insecticides & Fuel	28,786	22,525	18,990	70,301	68.6	48,243
Hired Labor 2/	20,460	12,252	-	32,712	25	8,178
Family Labor ('000 mandays)	(793)	(618)	(355)	-	-	-
TOTAL	70,152	51,861	35,346	157,359	65.4	102,957
<u>EXTENSION SERVICE COSTS</u>						
Field Workers	25,920	18,900	11,340	56,160	20	11,232
Agricultural Assistants	8,400	6,000	3,600	18,000	20	3,600
TOTAL	34,320	24,900	14,940	74,160	20	14,832
<u>TOTAL COST COMPLETION OF FIRST PROJECT</u>	104,472	76,761	50,286	231,519	50.9	117,789

1/ Includes all on farm costs through the third year after planting.

2/ Costs of hired labor under first project estimated at CFAF 10,000/ha in the planting year and CFAF 2,000/ha in each of the two following years. Family labor shown ('000 mandays) to indicate total labor requirements.

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT

PROJECT COSTS

2. On Farm Costs ^{1/}

('000 CFAF)

	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	Total	% Foreign Exchange	CFAF Foreign Exchange
Seed Pods	-	18,315	15,570	14,520	14,020	1,165	-	-	63,590	40	25,436
Plastic Bags	41,209	35,055	32,670	31,545	2,621	-	-	-	143,100	85	121,635
Nursery Materials	33,300	25,300	24,100	23,300	-	-	-	-	106,000	90	95,400
Hand Tools	-	8,325	14,650	20,675	26,500	18,175	11,850	5,825	106,000	90	95,400
Hand Sprayers	-	11,655	8,855	8,435	8,155	-	-	-	37,100	80	29,680
Power Sprayers	-	-	-	-	13,903	10,563	10,062	9,228	43,756	85	37,193
Sub-Total Tools and Equipment	74,509	80,335	80,275	83,955	51,179	28,738	21,912	15,053	435,956	87.0	379,308
Endrine	-	13,320	23,440	33,080	29,080	18,960	9,320	-	127,200	75	95,400
Lindane	-	-	-	-	19,480	15,180	14,460	13,980	63,100	75	47,325
Sprayer Fuel	-	-	-	-	5,828	4,428	4,218	4,078	18,552	30	5,566
Sub-Total Insecticides & Sprayer Fuel	-	13,320	23,440	33,080	54,388	38,568	27,998	18,058	208,852	71.0	148,291
Fertilizers	-	32,472	23,408	24,376	24,992	-	-	-	105,248	75	78,936
Hired Labor ^{2/}	-	124,875	94,875	90,375	87,375	-	-	-	397,500	25	99,375
Family Labor ('000 mandays)	(250)	(1,110)	(1,503)	(1,899)	(2,007)	(1,213)	(745)	(326)	-	-	-
TOTAL	74,509	269,317	237,568	246,306	231,954	68,471	49,910	33,111	1,211,146	60.4	731,346

^{1/} Includes all onfarm costs through the third year after planting.

^{2/} Hired labor estimated at 60 mandays per hectare in the planting year at a rate of CFAF 250 per manday. Family labor shown (in '000 mandays), to indicate total labor requirements.

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT
PROJECT COSTS

3. Credit to Block Farmers and Cooperatives
('000 CFAF)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	Total	% Foreign Exchange	CFAF Foreign Exchange
<u>TRANSPORTATION OF PLANTING MATERIALS</u>								
Drivers Salaries	4,050	4,050	4,950	4,950	-	18,000	20	3,600
Tractor and Trailers (#)	30,600(9)	-	6,800(2)	-	-	37,400	80	29,920
Operating Costs	7,300	-	6,930	9,400	11,760	35,390	40	14,156
TOTAL	41,950	4,050	18,680	14,350	11,760	90,790	52.5	47,676
<u>COOPERATIVE STORAGE FACILITIES</u>								
TOTAL (#)	55,800(31)	36,000(20)	19,800(11)	25,200(14)	-	136,800	70	95,760
<u>TOTAL COST CREDIT TO BLOCK FARMERS & COOPERATIVES</u>	<u>97,750</u>	<u>40,050</u>	<u>38,480</u>	<u>39,550</u>	<u>11,760</u>	<u>227,590</u>	<u>63.0</u>	<u>143,436</u>

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT
PROJECT COSTS
Extension Services and Project Staff
(¹000 CFAF)

	1973/74 ^{1/}	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	Total	% Foreign Exchange	CFAF Foreign Exchange
4. REGIONAL STAFF											
Regional Directors (2)		22,800	22,800	22,800	22,800	22,800	16,200	9,600	139,800	56	78,288
Deputy Regional Directors (2)		5,400	5,400	5,400	5,400	5,400	5,400	5,400	37,800	20	7,560
Typist (2)		960	960	960	960	960	960	960	6,720	20	1,344
Drivers (2)		900	900	900	900	900	900	900	6,300	20	1,260
Watchmen (2)		504	504	504	504	504	504	504	3,528	20	706
Passengers (2)		504	504	504	504	504	504	504	3,528	20	706
Sub-Total Salaries ^{2/}		31,068	31,068	31,068	31,068	31,068	24,468	17,868	197,676	43.8	86,554
Vehicle Operating Costs		2,352	2,352	2,352	2,352	2,352	2,352	2,352	16,464	30	4,939
Pardiem ^{3/}		1,674	1,674	1,674	1,674	1,674	1,674	1,674	11,718	-	-
Other Expenses		4,075	4,075	4,075	4,075	4,075	4,075	4,075	28,525	40	11,410
Sub-Total Operating Costs		8,101	8,101	8,101	8,101	8,101	8,101	8,101	56,707	28.8	16,349
Vehicles (medium cars)		-	2,900(2)	-	-	2,900(2)	-	-	5,800	80	4,640
Buildings		8,400	6,000	-	-	-	-	-	14,400	70	10,080
TOTAL		47,569	48,069	39,169	39,169	42,069	32,569	25,969	274,583	42.8	117,623
5. ZONAL STAFF											
Chiefs of Zone (5)		20,700	20,700	20,700	18,600	13,500	13,500	13,500	121,200	35	42,420
Cocoa Deputies (8)		19,200	19,200	19,200	19,200	19,200	19,200	19,200	134,400	20	26,880
Administrative Assistants (5)		7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	52,500	20	10,500
Credit Officers (9)		8,640	8,640	8,640	8,640	8,640	8,640	8,640	60,480	20	12,096
Typist (5)		2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	16,800	20	3,360
Drivers (12)		5,400	5,400	5,400	5,400	5,400	5,400	5,400	37,800	20	7,560
Watchmen (5)		1,260	1,260	1,260	1,260	1,260	1,260	1,260	8,820	20	1,764
Sub-Total Salaries ^{2/}		65,100	65,100	65,100	63,000	57,900	57,900	57,900	432,000	24.2	104,580
Vehicle Operating Costs		35,106	35,106	35,106	35,106	35,106	35,106	35,106	245,742	30	73,723
Other Expenses		8,205	8,205	8,205	8,205	8,205	8,205	8,205	57,435	40	22,974
Sub-Total Operating Costs		43,311	43,311	43,311	43,311	43,311	43,311	43,311	303,177	31.9	96,697
Vehicles: Medium Cars		10,176(8)	6,360(5)	-	10,176(8)	6,360(5)	-	-	33,072	80	26,458
Small Cars		-	5,985(9)	-	-	5,985(9)	-	-	11,970	80	9,576
Trucks		7,966(4)	7,966(4)	7,966(4)	-	-	-	-	23,898	80	19,118
Sub-Total Vehicles		18,142	20,311	7,966	10,176	12,345	-	-	68,940	80	55,152
Radio Equipment		3,600	-	-	-	-	-	-	3,600	90	3,240
Adding Machines, Office Equipment		3,200	-	-	-	-	-	-	3,200	80	2,560
Sub-Total Equipment		6,800	-	-	-	-	-	-	6,800	85.2	5,800
Buildings		17,450	17,450	-	-	-	-	-	34,900	70	24,430
TOTAL		150,803	146,172	116,377	116,487	113,556	101,211	101,211	845,817	33.9	286,659
6. FIELD STAFF ^{1/} ^{4/}											
Agricultural Assistants		9,600	16,800	19,200	21,600	18,000	10,800	7,200	106,800	20	21,360
Field Workers		30,240	52,920	59,400	69,120	58,320	32,940	21,600	334,800	20	66,960
TOTAL		39,840	69,720	78,600	90,720	76,320	43,740	28,800	441,600	20	88,320
7. PROJECT STAFF											
Project Inspector		8,300	8,300	8,300	8,300	8,300	2,700	2,700	46,900	56	26,264
Credit Inspector		1,412	1,412	1,412	1,412	1,412	1,412	1,412	9,884	20	1,977
Typist		480	480	480	480	480	480	480	3,360	20	672
Sub-Total Salaries ^{2/}		10,192	10,192	10,192	10,192	10,192	4,592	4,592	60,144	48.1	28,913
Vehicle Operating Costs		1,152	1,152	1,152	1,152	1,152	1,152	1,152	8,064	30	2,419
Pardiem ^{3/}		1,920	1,920	1,920	1,920	1,920	1,920	1,920	13,440	-	-
Office Expenses		300	300	300	300	300	300	300	2,100	40	840
Sub-Total Operating Costs		3,372	3,372	3,372	3,372	3,372	3,372	3,372	23,604	13.8	3,259
Vehicles: Small Cars		1,756(2)	-	-	1,756(2)	-	-	-	3,512	80	2,810
Office Equipment		500	-	-	-	-	-	-	500	60	300
TOTAL		15,820	13,564	13,564	15,320	13,564	7,964	7,964	87,760	40.2	35,282

^{1/} Cost of regional, zonal, and project staff prior to signing of loan are covered by First Project.

^{2/} Foreign exchange percentage taken at 60% of expatriate salaries and 20% (indirect foreign exchange) of local salaries. Decrease in salary indicates replacement of expatriate by a local.

^{3/} Pardiem calculated at a rate of CFAF 4,000 per day for professionals, CFAF 650 per day for drivers.

^{4/} Does not include staff required for completion of First Project.

IVORY COAST

SECOND COCOA PROJECT

PROJECT COSTS

Training, Survey and Mapping, Cooperative Services, Infrastructure Development, and Studies

('000 CFAF)

	1973/74 ^{1/}	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	Total	% Foreign Exchange	CFAF Foreign Exchange
9. TRAINING											
<u>Cagmas Training Center</u>											
Training Officers (3)	23,400	23,400	18,600	13,800	13,800				93,000	53	49,290
Chief Practical Worker	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200				6,000	20	1,200
Laborers (3)	432	432	432	432	432				2,160	20	432
Driver	450	450	450	450	450				2,250	20	450
Typist	638	638	638	638	638				3,190	20	638
Sub-Total Salaries ^{2/}	26,120	26,120	21,320	16,520	16,520				106,600	48.8	52,010
<u>Vehicle Operating Costs</u>											
Materials	4,704	4,704	4,704	4,704	4,704				23,520	30	7,056
Board (for trainees) ^{3/}	300	300	300	300	300				1,500	50	750
Building Maintenance	1,290	1,001	1,016	585	593				4,485	-	-
	200	200	200	200	200				1,000	50	500
Sub-Total Operating Costs	6,494	6,205	6,220	5,789	5,797				30,505	27.2	8,306
<u>Electrical System</u>											
Teaching Equipment	2,500	-	-	-	-				2,500	80	2,000
Technical Movies	3,000	3,000	-	-	-				6,000	60	3,600
Vehicles (Medium Cars)	7,500	7,500	-	-	-				15,000	60	9,000
	2,544(2)	2,544(2)	-	-	2,544(2)	2,544(2)			10,176	80	8,141
Sub-Total Vehicles & Equipment	15,544	13,044	-	2,544	2,544				33,676	67.5	22,741
<u>Surveyor Training Specialist</u>											
Operating Costs	6,000	6,000	-	-	-				12,000	60	7,200
Sub-Total Survey Training	1,000	1,000	-	-	-				2,000	40	800
<u>Credit Training Specialist</u>											
Operating Costs	7,000	7,000	-	-	-				14,000	57.1	8,000
Sub-Total Credit Training	500	500	500	-	-				1,500	60	900
Operating Costs	200	200	200	-	-				600	40	240
Sub-Total Credit Training	700	700	700	-	-				2,100	54.3	1,140
<u>Training Grants</u>	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000				10,000	50	5,000
TOTAL	57,858	55,069	30,240	26,853	26,861				196,881	49.4	97,197
10. SURVEY AND MAPPING ^{1/}											
TOTAL ^{4/}	21,623	126,447	61,461	16,165	5,616	4,327			235,659	40	94,264
11. COOPERATIVE SERVICES											
<u>Agents (5)</u>											
Supervisor (1/2)	8,640	8,640	8,640	8,640	8,640	8,640			51,840	20	10,368
	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500			15,000	20	3,000
Sub-Total Salaries	11,140	11,140	11,140	11,140	11,140	11,140			66,840	20	13,368
<u>Vehicles (small cars)</u>											
Vehicles Operating Costs	3,560(5)	-	-	3,560(5)	-	-			7,120	80	5,696
Trainee Expenses ^{5/}	2,900	2,900	2,900	2,900	2,900	2,900			17,400	40	6,960
	4,087	2,800	2,469	2,371	694	713			13,134	30	3,940
Sub-Total Operating Costs	6,987	5,700	5,369	5,271	3,594	3,613			30,534	35.7	10,900
TOTAL	21,687	16,840	16,509	19,971	14,734	14,753			104,494	28.7	29,964
12. INFRASTRUCTURE DEVELOPMENT											
<u>Road Construction and Rehabilitation and Block Centers</u>											
	332,300	141,100	190,400	-	-	-	-	-	663,800	60	398,280
<u>Maintenance Unit</u>											
Salaries	-	1,502	2,735	2,965	2,965	2,965	2,965		16,097	20	3,219
Vehicles and Equipment	-	15,383	-	-	-	-	-		15,383	90	13,845
Operating Costs	-	667	918	1,299	1,299	1,299	1,299		6,781	30	2,034
Sub-Total Maintenance Unit	-	17,552	3,653	4,264	4,264	4,264	4,264		38,261	49.9	19,098
<u>Well Construction</u>											
	60,110	31,430	34,030	26,000	-	-	-	-	151,570	60	90,942
TOTAL	392,410	190,082	228,083	30,264	4,264	4,264	4,264	4,264	853,631	59.5	508,320
13. STUDIES											
<u>Credit Reorganization</u>											
Evaluation of First Project	11,400	1,700	1,700	-	-	-	-	-	14,800	75	11,100
	50,000	-	-	-	-	-	-	-	50,000	55	27,500
TOTAL	61,400	1,700	1,700	-	-	-	-	-	64,800	59.6	38,600

^{1/} Cost of survey and mapping in 1973/74 is covered by First Project loan.^{2/} Foreign exchange percentage taken at 60% of expatriate salaries and 20% (indirect foreign exchange) of local salaries. Decrease in salary indicates replacement of expatriate by an Ivorian.^{3/} Trainee food costs calculated on the basis of CFAF 275 per day per trainee for six weeks, for initial training courses, or for four weeks, for refresher courses.^{4/} Based on cost of CFAF 3,368/ha for soil survey (in year before planting) and CFAF 1,642/ha for mapping (in year after planting) for individual plantings, and CFAF 6,912/ha for soil surveys, delineation of plots, and mapping (two years before planting with first three years of block planting covered in 1974/75) for block plantings, under the assumption that only 60% of the surveyed area will be plantable.^{5/} Cost of training officials and employees of the cooperatives at the CENAPREC center of Bingerville.

COTE D'IVOIRE

ANNEXE 9
Tableau 1

DEUXIEME PROJET CACAC

CALENDRIER ESTIMATIF DE DEBOURSEMENTS
(en milliers de dollars)

<u>Année</u>	<u>Semestre</u>	<u>Total des déboursements à la fin du semestre</u>	<u>Montants non déboursés à la fin du semestre</u>
1975	1	1.485	18.515
	2	3.310	16.690
1976	1	5.290	14.710
	2	7.340	12.660
1977	1	9.450	10.550
	2	11.635	8.365
1978	1	13.890	6.110
	2	16.215	3.785
1979	1	18.615	1.385
	2	20.000	0

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT
SUMMARY OF IBRD LOAN

ANNEX 9
Table 2

	<u>Costs 1/ Through 1979</u>	<u>IBRD Disbursement Category</u>	<u>IBRD Disbursement Percentage</u>	<u>Amount of Loan</u>	<u>% of Loan</u>
<u>ON FARM COSTS 2/</u>	1.00	5a	100	1.00	5.0
<u>CREDIT TO BLOCK FARMERS AND COOPERATIVES</u>					
<u>Transportation Services</u>					
Salaries	0.08	5c	90	0.07	
Vehicles and Equipment	<u>0.16</u>	5c	80	<u>0.13</u>	
Subtotal	0.24			0.20	1.0
<u>Storage Facilities</u>	0.57	5b	70	0.40	2.0
<u>EXTENSION SERVICES AND PROJECT STAFF 3/</u>					
Salaries	3.93	4	90	3.54	
Vehicles and Equipment	0.47	2	80	0.38	
Operating Costs 4/	1.02	6	40	0.41	
Buildings	<u>0.21</u>	1	70	<u>0.14</u>	
Subtotal	5.63			4.47	22.4
<u>GENERAL ADMINISTRATION 5/</u>					
Salaries	1.11	4	90	1.00	
Vehicles and Equipment	0.05	2	80	0.04	
Operating Costs 4/	<u>0.20</u>	6	40	<u>0.08</u>	
Subtotal	1.36			1.12	5.6
<u>TRAINING</u>					
Salaries	0.50	4	90	0.45	
Vehicles and Equipment	0.14	2	80	0.11	
Operating Costs 4/	0.13	6	40	0.05	
Training Grants	<u>0.04</u>	4	80	<u>0.04</u>	
Subtotal	0.81			0.65	3.2
<u>SURVEY AND MAPPING</u>	0.85	3	80	0.68	3.4
<u>COOPERATIVE SERVICES</u>					
Salaries	0.24	4	90	0.22	
Vehicles	0.03	2	80	0.02	
Operating Costs 4/	<u>0.11</u>	6	40	<u>0.05</u>	
Subtotal	0.38			0.29	1.4
<u>INFRASTRUCTURE</u>					
Construction of Roads, Wells, Block Centers	3.39	1	70	2.37	
Maintenance Unit Salaries	0.04	4	90	0.04	
Equipment and Vehicles	0.06	2	80	0.05	
Operating Costs	<u>0.02</u>	6	40	<u>0.01</u>	
Subtotal	3.51			2.47	12.4
<u>STUDIES</u>	0.27	3	80	0.22	1.1
<u>CONTINGENCIES</u>	8.43	8		5.30	26.5
<u>INTEREST ON BANK LOAN</u>	<u>3.20</u>	7	100	<u>3.20</u>	<u>16.0</u>
TOTAL	<u>26.25</u>			<u>20.00</u>	<u>100</u>

- 1/ Start up costs for Second Project prior to signing of Loan and covered under First Loan (686 IVC) not included
- 2/ CIF costs of sprayers, insecticides and fertilizers; includes completion of First Project
- 3/ Includes all costs for Regional, Zonal, Project and Field Staff, and field staff costs for Completion of First Project
- 4/ Eligible items under "Operating Costs" include vehicle operating costs for staff connected with project, per diem for trainees and staff, rents and utility costs for Regional and Zonal offices.
- 5/ IBRD disbursements for General Administration made against the costs of the Financial Director, Coordinator of External Financing, Technical Director, Planning Advisor, Cocoa Department Director, and Chief of the New Planting Program, plus cars, drivers and operating costs for above.

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT
FARM BUDGETS
One Hectare Individual Planting
(CFAF)

	<u>Year</u>												
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>12</u>	<u>13-22</u>
Production Kg					200	500	800	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Value @ CFAF 110/kg					22,000	55,000	88,000	110,000	110,000	110,000	110,000	110,000	110,000
<u>EXPENDITURES</u>													
Nursery materials	4,000												
Hand Tools		1,000		1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Plastic bags	4,950	450											
Seeds		2,200	200										
Insecticides		1,600	1,600	1,600	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
Sprayer Fuel					700	700	700	700	700	700	700	700	700
Hand/power Sprayer		1,400			1,670				1,670				370
Hired Labor ^{1/}		15,000											
Total	8,950	21,650	2,800	2,600	5,770	4,100	4,100	4,100	5,770	4,100	4,100	4,100	4,470
Fertilizer		8,800											
Total with Fertilizer		30,450											
<u>LESS</u>													
Government Subsidy for seeds and bags	3,700	2,650	200										
Total Credit		3,000	1,600	1,600	4,770								
Fertilizer Credit		8,800											
Farmer's Expenditure	5,250	16,000	1,000	1,000	1,000	4,100	4,100	4,100	5,770	4,100	4,100	4,100	4,470
Return before Debt Service	(5,250)	(16,000)	(1,000)	(1,000)	21,000	50,900	83,900	105,900	104,230	105,900	105,900	105,900	105,630
Debt Service ^{2/}						3,666	3,666	3,666	3,666				
Debt Service for Fertilizer ^{2/}						3,347	3,347	3,347	3,347				
Net Cash Flow	(5,250)	(16,000)	(1,000) ^{3/}	(1,000) ^{3/}		47,234	80,234	102,234	100,564	105,900	105,900	105,900	105,630
Net Cash Flow with Fertilizer						43,887	76,887	98,887	97,217				
Mandays of Family Labor ^{1/}	30	127	67	62	56	58	73	83	83	83	83	83	83
Net Return per manday					375	814	1,099	1,232	1,212	1,276	1,276	1,276	1,273
Net Return per manday with Fertilizer					375	757	1,053	1,191	1,171				

^{1/} The distribution of work between family and hired labor is a function of average family size and the extent of other family activities, which vary across the project area. A norm of 60 mandays of hired labor for the year of planting has been taken.

^{2/} Debt service is calculated on the basis of interest capitalized at 8% during the four-year grace period, repayments spread over an additional four years.

^{3/} Farmers meeting certain planting criteria would qualify for a quality premium of CFAF 30,000 per ha in each of the two years following planting.

IVORY COAST

SECOND COCOA PROJECT

FARM BUDGETS

Three Hectare Block Planting
(CFAP)

<u>Year</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>12</u>	<u>13-22</u>
Number Hectares planted		1	1		1								
Yield Kg/ha (by year of planting)					200	550	880	1,100	1,100	1,100	1,100	1,100	1,100
Total Farm Production kg					200	750	1,430	2,180	2,750	3,080	3,300	3,300	3,300
Value @ CFAP 110/kg					22,000	82,500	157,300	239,800	302,500	338,800	363,000	363,000	363,000
<u>EXPENDITURES</u>													
Nursery materials	4,000	4,000		4,000									
Hand tools		1,000	2,000	2,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Plastic bags	4,950	5,400	450	4,950	450								
Seeds		2,200	2,400	200	2,400	200							
Insecticides		1,600	3,200	3,200	5,600	6,400	6,400	7,200	7,200	7,200	7,200	7,200	7,200
Sprayer fuel					700	1,400	1,400	2,100	2,100	2,100	2,100	2,100	2,100
Hand/Power Sprayer		1,400	1,400		3,070	1,670	1,670	1,670	1,670	1,670	1,670	1,670	1,110
Hired Labor 1/		15,000	15,000		15,000								
Subtotal	8,950	30,600	24,450	14,350	30,220	12,670	10,800	13,970	13,970	12,300	13,970	12,300	13,410
Transportation of seedlings		3,425	3,425		3,425								
Share of cooperative storage facilities		9,200	9,200		9,200								
Total		43,225	37,075	14,350	42,845								
Fertilizers		8,800	8,800		8,800								
Total with Fertilizers		52,025	45,875	14,350	51,645								
<u>LESS</u>													
Government Subsidy for seeds and plastic bags	3,700	6,350	2,850	3,900	2,850	200							
Total Credit		15,625	17,225	3,200	21,995	6,370	1,600	4,770					
Fertilizer Credit		8,800	8,800		8,800								
Farmers Expenditure	5,250	21,250	17,000	7,250	18,000	6,100	9,200	9,200	13,970	12,300	13,970	12,300	13,410
Return Before Debt Service	(5,250)	(21,250)	(17,000)	(7,250)	4,000	76,400	148,100	230,600	288,530	326,500	349,030	350,700	349,590
Debt Service 2/						8,468	16,936	16,936	25,404	16,936	8,468	8,468	
Fertilizer Debt Service 2/						3,347	6,694	6,694	10,041	6,694	3,347	3,347	
Net Cash Flow	(5,250)	(21,250)	(17,000)	(7,250)	4,000	67,932	131,164	213,664	263,026	309,464	340,572	342,232	349,590
Net Cash Flow with Fertilizer						63,585	124,470	206,970	252,985	302,770	337,235	338,885	
Family Labor 1/	30	157	194	159	245	183	199	221	236	253	264	264	264
Net Return per manday					16	371	659	967	1,115	1,223	1,290	1,296	1,325
Net Return per manday with Fertilizer					16	347	625	937	1,072	1,197	1,277	1,285	1,325

1/ The distribution of work between family and hired labor is a function of average family size and the extent of other family activities, which vary across the project area. A norm of 60 mandays of hired labor is taken for the year of planting.

2/ Debt Service is calculated on the basis of interest capitalized at 8% during the four year grace period, repayments spread over an additional four years.

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT
PROJECTED CASH FLOWS
Government Cash Flow^{1/}
(CFAF Million)

	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87 Through 1993/94	1994/95
A. SOURCES OF FUNDS														
Export Tax Revenues	-	-	-	72.3	241.4	492.5	787.9	1,010.5	1,146.0	1,199.6	1,199.6	1,199.6	1,199.6	1,199.6
Net CSSPPA Revenues	-	-	-	115.2	382.2	780.0	1,247.6	1,600.1	1,814.7	1,899.6	1,899.6	1,899.6	1,899.6	1,899.6
Total Revenues	-	-	-	187.5	623.6	1,272.5	2,035.5	2,610.6	2,960.1	3,099.2	3,099.2	3,099.2	3,099.2	3,099.2
IBRD Loan 2/	941.4	676.1	674.4	565.0	399.8	34.4	-	-	-	-	-	-	-	-
Repayment of Farmers' Loans 3/	-	-	-	-	46.7	80.3	103.7	129.3	82.6	49.0	25.6	-	-	-
Total Sources of Funds	941.4	676.1	674.4	752.5	1,060.1	1,387.2	2,139.2	2,739.9	3,042.7	3,148.2	3,124.8	3,099.2	3,099.2	3,099.2
<u>Impact of Price Increases 4/</u>														
Total Revenues	-	-	-	103.9	420.5	1,012.5	1,875.5	2,573.8	3,122.6	3,498.2	3,743.1	4,005.1	5,136.4 ^{6/}	7,363.2
IBRD Loan 2/	200.2	229.5	309.0	292.3	274.0	27.3	-	-	-	-	-	-	-	-
Repayment of Farmers' Loans 3/	-	-	-	-	14.7	28.3	40.1	53.7	39.0	25.4	13.6	-	-	-
Total Price Increases	200.2	229.5	309.0	396.2	709.2	1,068.1	1,915.6	2,627.5	3,161.6	3,523.6	3,756.7	4,005.1	5,136.4 ^{6/}	7,363.2
TOTAL SOURCES WITH PRICE INCREASES	1,141.6	905.6	1,183.4	1,148.7	1,769.3	2,455.3	4,054.8	5,367.4	6,204.3	6,671.8	6,881.5	7,104.3	8,535.6	10,462.4
B. APPLICATIONS OF FUNDS														
Project Costs 5/	1,139.6	812.7	792.2	569.8	419.0	223.7	183.1	-	-	-	-	-	-	-
Post-Project Administration	-	-	-	-	7.0	12.8	17.4	48.8	48.8	48.8	48.8	48.8	48.8	48.8
IBRD Share of Credit to Farmers 3/	106.7	64.8	65.8	83.4	28.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Debt Service on IBRD Loan 2/	39.6	73.1	121.2	171.6	111.2	379.5	379.5	379.5	379.5	379.5	379.5	379.5	379.5	-
Total Applications	1,285.9	950.6	979.2	824.8	565.4	616.0	580.0	428.3	428.3	428.3	428.3	428.3	428.3	48.8
<u>Impact of Price Increases 4/</u>														
Project Costs 5/	242.8	278.6	367.2	302.3	293.6	177.9	168.7	-	-	-	-	-	-	-
Post-Project Administration	-	-	-	-	4.2	9.2	14.8	48.1	51.4	55.8	58.9	63.1	83.8 ^{6/}	142.6
IBRD Credit to Farmers 3/	23.6	20.9	30.9	41.0	19.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Debt Service on IBRD Loan 2/	3.9	20.2	39.8	63.7	86.2	154.1	154.1	154.1	154.1	154.1	154.1	154.1	154.1	-
Total Price Increases	270.3	319.7	437.9	407.0	403.1	341.2	327.6	202.2	205.5	209.9	213.0	217.2	237.9	142.6
TOTAL APPLICATIONS WITH PRICE INCREASES	1,566.2	1,270.3	1,417.1	1,231.8	968.5	957.2	907.6	630.5	633.8	638.2	641.3	645.5	666.2 ^{6/}	191.4
Constant Terms														
Net Annual Cash Flow	(344.5)	(274.5)	(104.8)	(72.3)	494.7	771.2	1,559.2	2,311.6	2,614.4	2,719.9	2,696.5	2,670.9	2,670.9	3,050.4
Cumulative Cash Flow	-	(619.0)	(723.8)	(796.1)	(301.4)	469.8	2,029.0	4,340.6	6,955.0	9,674.9	12,371.4	15,042.3	36,409.5	39,459.9
<u>Including Price Increases</u>														
Net Annual Cash Flow	(424.6)	(364.7)	(233.7)	(89.4)	800.8	1,498.2	3,147.2	4,736.9	5,570.5	6,033.6	6,240.2	6,458.8	7,869.4 ^{6/}	10,271.0
Cumulative Cash Flow	-	(789.3)	(1,023.0)	(1,112.4)	(311.6)	1,186.5	4,333.7	9,070.6	14,641.1	20,674.7	26,914.9	33,373.7	96,328.9	106,599.9

1/ Excludes costs, including contingencies and capitalized interest, of completing first project.

2/ IBRD Loan includes capitalized interest and charges; capitalized interest on price contingency calculated separately and included under price increases, remainder of interest and charges included under main loan. Repayment streams calculated as if two separate loans.

3/ Reflects share of farmers loans (repayments) resulting from IBRD participation in farmers credit; loans, repayments pass through BNDA; price increases treated as separate loan.

4/ Price contingencies for project costs, farmers credit, as indicated in costs tables. Price increases for project revenues, post project administration, calculated using international price index.

5/ Project cost excluding credit to farmers and farmers contributions.

6/ Impact of price increases averaged over seven-year period.

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT
PROJECTED CASH FLOWS
BNA Cash Flow 1/
(CFAP million)

	<u>1974/75</u>	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1977/78</u>	<u>1978/79</u>	<u>1979/1980</u>	<u>1980/81</u>	<u>1981/82</u>	<u>1982/83</u>	<u>1983/84</u>	<u>1984/85</u>
<u>SOURCES OF FUNDS</u>											
IBRD Loan 2/	106.7	64.8	65.8	83.4	28.2	-	-	-	-	-	-
Farmers' Repayments	-	-	-	-	78.2	134.8	183.5	233.8	155.6	99.0	50.2
Total Sources	106.7	64.8	65.8	83.4	106.4	134.8	183.5	233.8	155.6	99.0	50.2
<u>Impact of price increases 3/</u>											
IBRD Loan	23.6	20.9	30.9	41.0	19.1	-	-	-	-	-	-
Farmers Repayments	-	-	-	-	23.9	46.9	74.0	108.1	84.1	61.1	34.1
Total Price Increases	23.6	20.9	30.9	41.0	43.0	46.9	74.0	108.1	84.1	61.1	34.1
Total Sources with price increases	130.3	85.7	96.7	124.4	149.4	181.7	257.5	341.9	239.7	160.1	84.3
<u>APPLICATIONS OF FUNDS</u>											
Credit for Fertilisers, Insecticides, Sprayers and Fuel	61.3	58.5	68.8	105.5	49.7	38.6	28.3	-	-	-	-
Credit for Transportation and Storage Facilities	104.9	50.6	43.6	44.4	-	-	-	-	-	-	-
Total Credit to Farmers	166.2	109.1	112.4	149.9	49.7	38.6	28.3	-	-	-	-
Repayment of IBRD Loan 2/	-	-	-	-	46.7	80.3	103.7	129.3	82.6	49.0	25.6
Total Applications	166.2	109.1	112.4	149.9	96.4	118.9	132.0	129.3	82.6	49.0	25.6
<u>Impact of Price Increases 3/</u>											
Credit to farmers	28.7	31.8	43.7	76.6	33.5	30.7	26.1	-	-	-	-
IBRD Repayments	-	-	-	-	14.7	28.3	40.1	53.7	39.0	25.4	13.6
Total Price Increases	28.7	31.8	43.7	76.6	48.2	59.0	66.2	53.7	39.0	25.4	13.6
Total Applications with Price Increases	194.9	140.9	156.1	226.5	144.6	177.9	198.2	183.0	121.6	74.4	39.2
<u>Constant Terms</u>											
Net Annual Cash Flow	(59.5)	(44.3)	(46.6)	(66.5)	10.0	15.9	51.5	104.5	73.0	50.0	24.6
Cumulative Cash Flow		(103.8)	(150.4)	(216.9)	(206.9)	(191.0)	(139.5)	(35.0)	38.0	88.0	112.6
<u>Including Price Increases</u>											
Net Annual Cash Flow	(64.6)	(55.2)	(59.4)	(102.1)	4.8	3.8	59.3	158.9	118.1	85.7	45.1
Cumulative Cash Flow		(119.8)	(179.2)	(281.3)	(276.5)	(272.7)	(213.4)	(54.5)	63.6	149.3	194.4

1/ Does not include Funds for completion of the First Project.

2/ Refers to that portion of IBRD Loan intended to cover credit to farmers; repayments calculated at 8% with same schedule as farmer repayments.

3/ Price contingencies treated as separate loans, with separate streams.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE

Avantages

1. Les avantages chiffrés du projet comprennent la valeur du cacao (prix versé aux producteurs), les taxes perçues par l'Etat et les bénéfices réalisés par la CSSPPA. Ces estimations sont fondées sur un prix c.a.f. de 0,52 dollar la livre, aux prix constants de 1974, converti au taux de 240 francs CFA pour un dollar et sur un prix à la production de 110 francs CFA/kg (Annexe 3).

Coûts

2. Les coûts comprennent le total des dépenses engagées pour le projet, y compris les provisions pour dépassement des quantités, comme il est indiqué à l'Annexe 8, déduction faite des taxes, du coût d'achèvement du premier projet et de 30 % des coûts de l'infrastructure, ce qui correspond aux coûts de l'infrastructure destinée aux plantations en blocs qui seront établies au titre d'une phase ultérieure du programme. Le coût de la main-d'oeuvre familiale a été chiffré à 250 francs CFA par jour.

3. Les coûts d'administration après la réalisation du projet comprennent les services de vulgarisation, l'entretien des pistes et les frais généraux. Les coûts des aménagements terminaux après la réalisation des investissements comprennent les frais d'insecticides, de carburants, de remplacement du matériel de pulvérisation, de l'outillage manuel et de la main-d'oeuvre.

Durée de vie du projet

4. La durée de vie du projet a été évaluée à 23 ans, période après laquelle la production des plantations du projet commencera à décliner.

Résultats et analyse de sensibilité

5. Calculé sur la base des coûts et avantages pris comme hypothèse, le taux de rentabilité économique est évalué à 36 %. Une analyse de sensibilité a été effectuée sur la base suivante: prix c.a.f. de 0,32 dollar la livre (limite supérieure de la fourchette des prix définie par l'Accord international sur le cacao) et de 0,57 dollar la livre (soit environ 10 % de plus que le prix du projet) et diverses variations des coûts et avantages. Les résultats obtenus figurent au tableau ci-dessous:

Taux de rentabilité

	<u>\$ 0,32 la livre</u>	<u>\$ 0,52 la livre</u>	<u>\$ 0,57 la livre</u>
Hypothèses de base	37,4 %	35,9 %	38,3 %
Augmentation de 25 % des coûts du projet	29,5 %	32,8 %	35,1 %
Diminution de 25 % des avantages du projet	26,2 %	29,4 %	31,7 %
Augmentation de 25 % des coûts et diminution de 25 % des avantages	23,7 %	26,7 %	28,9 %

6. Les variations des coûts d'administration après la réalisation du projet n'auraient pratiquement aucune incidence sur les taux de rentabilité.

IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT
ECONOMIC RATE OF RETURN
(CFAF million)

	<u>1973/74</u>	<u>1974/75</u>	<u>1975/76</u>	<u>1976/77</u>	<u>1977/78</u>	<u>1978/79</u>	<u>1979/80</u>	<u>1980/81</u>	<u>1981/82</u>	<u>1982/83</u>	<u>1983/84 to 1995/96</u>
<u>Costs</u>											
Total project costs including physical contingency ^{1/}	138	1,553	1,072	984	671	388	275	217	-	-	-
Less: 30% of costs of Block infrastructure ^{2/}	-	134	68	74	17	1	1	1	-	-	-
Costs of studies	-	61	2	2	-	-	-	-	-	-	-
Costs of completing first project	-	107	79	51	-	-	-	-	-	-	-
Sub-total	138	1,251	923	857	654	387	274	216	-	-	-
Less: Taxes and duties ^{3/}	19	175	129	120	92	54	38	30	-	-	-
Total	119	1,076	794	737	562	333	236	186	-	-	-
Post project administration costs ^{4/}	-	-	-	-	-	6	11	15	42	42	42
Post project on-farm costs ^{5/}	-	-	-	-	33	58	82	109	105	105	105
Family labor	62	278	376	475	502	425	432	462	506	550	561
Total economic costs	181	1,354	1,170	1,212	1,097	822	761	768	653	697	708
<u>Benefits</u>											
Production (tons)	-	-	-	-	1,665	5,523	11,271	18,029	23,123	26,224	27,450
Economic value ^{6/}	-	-	-	-	383	1,272	2,596	4,152	5,325	6,039	6,322

^{1/} From Annex 8, Table 1.

^{2/} Proportion of costs of wells, roads and block storage facilities attributable to plantings to be made to complete the blocks after the project investment period.

^{3/} Taxes and duties estimated at 14% of total costs.

^{4/} Costs of field supervision beginning with the fifth year after planting, and administration and road maintenance costs after the project investment period, net of taxes.

^{5/} On-farm costs beginning with the fifth year after planting, net of taxes.

^{6/} Economic value CFAF 230,301 per ton, equal to the sum of the producer price, export taxes and CSSPPA revenues, and intermediate margin, from Annex 3, Table 1.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

Coûts du projet (ANNEXE 8)

Récapitulation par année (tableau 1)

	o/o	
Devises	<u>4/</u>	FCFA
		Devises <u>4/</u>

(Voir tableau page 20.)

3/ les imprévus comprennent des accroissement de 18 o/o pour 1973/74, 15 o/o pour 1974/75 et 12 o/o pour les années suivantes pour les travaux de genie civil et les constructions; et 12,5 o/o pour 1973/74, 11,5 o/o pour 1974/75 9,8 o/o pour 1975/76 8,5 o/o pour 1976/77, 8 o/o pour 1977/78, 7,5 o/o pour 1978/79 et 1980/81 pour toutes les autres rubriques

4/ Les totaux et pourcentages en devises étrangères proviennent de tableaux détaillées.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

Coûts du projet (Annexe 8)

1. Achevement du premier projet (tableau 2)
en '000 de FCFA

	<u>o/o</u> <u>Devises</u>	<u>FCFA</u> <u>Devises</u>
Charges d'exploitation		
Outils manuels		
Atomiseurs		
Sous total outils et équipements		
Endrine		
Lindane		
Fuel pour pulvérisateurs		
Sous total insecticide et Fuel		
Main d'oeuvre salariée		
Main d'oeuvre familiale (en 1,000 homme jours)		
Coûts d'Encadrement		
Conseillers Ruraux		
Assistants		
Total des coûts pour achever le premier projet		
<u>1/</u>	Y compris toutes les charges d'exploitation jusqu'à troisième année après plantation	
<u>2/</u>	Les dépenses de main d'oeuvre salariée du premier projet estimées à 10.000 FCFA/ha pour l'année de plantation et 2.000 FCFA/ha pour chacune des deux années suivantes. Le main d'oeuvre familiale (en 1.000 homme jours) est destiné à indiquer la quantité totale de main d'oeuvre nécessaire.	

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

Coûts du projet (Annexe 8)

3. Crédit aux planteurs des blocs et aux coopératives (tableau 4)

	<u>o/o</u> <u>Dévises</u>	<u>FCFA</u> <u>Dévises</u>
Transport du matériel végétal		
Salaires des chauffeurs		
Tracteurs et remorques		
Dépenses de fonctionnement		
Total		
Installations de stockage auprès des coopératives		
Total		
Dépenses Totales de crédit pour les planteurs des blocs et les coopératives		

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

Coûts du projets (Annexe 8)

Encadrement et personnel du Projet (Tableau 5)

	<u>o/o</u> <u>Devises</u>	<u>FCFA</u> <u>Devises</u>
1973/74 <u>1/</u>		
4. <u>Personnel des Régions</u>		
Directeurs régionaux		
Adjoints aux Directeurs régionaux		
Dactylos		
Chauffeurs		
Gardiens		
Plantons		
Sous total dépenses de personnel		
Dépenses de fonctionnements des véhicules		
Frais de déplacement <u>3/</u>		
Autres dépenses		
Sous total dépenses de fonctionnement		
Véhicules (véhicules moyens)		
Bâtiments		
Total		
5. <u>Personnel des zones</u>		
Chefs de zone		
Adjoints cacao		
assistants d'administration		
responsables du crédit		
Dactylos		
Chauffeurs		
Gardiens		
Sous total dépenses de personnel <u>2/</u>		
Dépenses de fonctionnement des véhicules		
Autres dépenses		
Sous total dépenses de fonctionnement		
Véhicules: Véhicules moyens		
Petits véhicules		
Camions		
Sous total véhicules		.../...

Equipement radio
Matériel annexe, équipement de bureau

Sous total équipement

Bâtiments

Total

6. Personnel de terrain

Assistants
Conseillers Ruraux

Total

7. Personnel du projet

Inspecteur du projet
Inspecteur du crédit
Dactylo

Sous total dépenses de salaire 2/

Dépenses de fonctionnement des véhicules
Frais de déplacement
Dépenses de fonctionnement de bureau

Sous total dépenses de fonctionnement

Véhicules: petits véhicules

Equipement de bureau

Total

-
- 1/ Les dépenses de personnel des régions, des zones et du projet engagés avant la signature du prêt sont réglés par le premier projet.
- 2/ See next table
- 3/ Frais de déplacement calculés au taux de 4.000 FCFA par jour pour les cadres et 650 FCFA par jour pour les chauffeurs
- 4/ Non compris le personnel nécessaire pour l'achèvement du premier projet.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

Coûts du projet (Annexe 8)

Formation, Prospection et Cadastre, Services des Coopératives,
Mise en place de l'infrastructure et Etudes (Tableau 6)

o/o
Devises

FCFA
Devises

9. Formation

Centre d'information de Gagnoa
Ingénieurs formations (3)
Chef de travaux pratiques
Main d'oeuvre
Chauffeur
Dactylos

Sous total des dépenses de personnel 2/

Dépenses de fonctionnement des véhicules
Matériel
Bureau pour les stagiaires 3/
Entretien des bâtiments

Sous total des dépenses de fonctionnement

Electrification
Equipement de formation
Matériel cinématographiques
Véhicules (véhicules moyens)

Sous total véhicules et équipements

Spécialiste en évaluation de formation

Dépenses de fonctionnement

Sous total évaluation de la formation

Subventions de formation

Total

10. Prospection et cadastrage

Total 4/

.../...

(Annexe 8; Tableau 6, suite) --

11. Services des coopératives

Agents
Contrôleur

Sous total dépenses de personnel

Véhicule (petits véhicules)
dépenses fonctionnement des véhicules
dépenses pour les stagiaires 5/

Sous total dépenses de fonctionnement

12. Mise en place de l'infrastructure

Construction et refecton de routes, centres des blocs
unité d'entretien

Salaires
Véhicules et équipement
Dépenses de fonctionnement

Sous total de l'unité d'entretien

Construction de puits

Total

13. Etudes

Réorganisation du crédit
Evaluation du premier projet

Total

- 1/ Les dépenses de prospection et de cadastrage pour 1973/74 sont payés par le premier projet.
- 2/ un pourcentage de 60 o/o de devises étrangères a été retenue pour les soldes des expatriés et de 20 o/o (devises étrangères indirectes) pour les salaires locaux. La diminution des salaires correspond au remplacement des expatriés par des Ivoiriens.
- 3/ Les dépenses de nourriture pour les stagiaires ont été calculées sur la base de 175 FCFA par jour et par stagiaire pendant 6 semaines pour les stages d'initiation et pendant quatre semaines pour les stages de recyclage.
- 4/ Calculé sur la base de 3.368 FCFA/ha pour la prospection des sols (l'année avant la plantation) et 1642 FCFA/ha pour le cadastre (l'année après la plantation) pour les plantations individuelles et 6.912 FCFA/ha pour les prospections de sol, délinéation des lots et cadastre (2 ans avant la plantation avec les 3 premières années de plantation en blocs (couvertes) en 1973/74) pour les blocs de plantation en supposant que 60 o/o seulement des surfaces prospectées seront plantées.
- 5/ Dépenses de formation pour les cadres et les employés des coopératives au centre CENAPEC de Bingerville.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

Récapitulation du prêt de la Banque (Annexe 9, tableau 2)

Dépenses jusqu'en 1979	1/	Catégorie de déboursement <u>BIRD</u>	o/o déboursement <u>BIRD</u>	Montant du Prêt	o/o du Prêt
<u>Charges d'exploitation</u> 2/					
<u>Crédit aux planteurs des blocs et aux coopératives</u>					
<u>Frais de transport</u>					
Salaries					
Véhicule et équipement					
Sous total					
<u>Installations de stockage</u>					
<u>Encadrement et personnel du projet</u> 3/					
Salaires					
Véhicules et équipement					
Dépenses de fonctionnement					
Bâtiments					
Sous total					
<u>Administration générale</u> 5/					
Salaires					
Véhicules et équipement					
Dépenses de fonctionnement					
Sous total					
<u>Formation</u>					
Salaires					
Véhicules et équipement					
Dépenses de fonctionnement					
Subventions de formation					
Sous total					
<u>Prospection et cadastrage</u>					

(Annexe 9, tableau 2, suite) --

Services de coopératives

Salaires
Véhicules
Dépenses de fonctionnement 4/

Sous total

Infrastructure

Construction de routes, puits et centres de blocs
Dépenses de personnel de l'unité d'entretien
Equipement et véhicules
Dépenses de fonctionnement 4/

Etudes

Imprévus

Intérêt sur le prêt de la Banque

Total

-
- 1/ Dépenses de démarrage pour le deuxième projet avant la signature du prêt et à la charge du premier prêt (686-IVC) non compris.
 - 2/ Coûts CIF des pulvérisateurs, insecticides et engrais; y compris achèvement du premier projet.
 - 3/ Y compris toutes les dépenses de personnel des régions, des zones, du projet et sur le terrain pour l'achèvement du premier projet.
 - 4/ Les rubriques "dépenses de fonctionnement" comprennent des dépenses de fonctionnement des véhicules pour le personnel du rapport avec le projet, frais de déplacement des stagiaires et du personnel, locations et dépenses annexes pour les bureaux des régions et des zones.
 - 5/ Les déboursements de la BIRD pour l'administration générale concernant le Directeur financier, le Coordinateur des financements extérieurs, le Directeur technique, le Conseiller en planification, le Directeur de secteur Cacao et le Chef du programme des nouvelles plantations plus les véhicules, les chauffeurs et les dépenses de fonctionnement correspondantes.

COTE D'IVOIREDEUXIEME PROJET CACAOComptes d'exploitation des planteurs (Annexe 10)1 ha de plantation individuelle (tableau 1)
(en FCFA)

Production Kg

Valeur à FCFA 110/Kg

Dépenses

Matériel de pépinière
Outils manuels
Sachets
Cabosses
Insecticides
Carburant
Pulvérisateur/atomiseur
Main d'oeuvre salarié

Total

Engrais

Total avec engrais

Moins Subvention du Gouvernement
pour les cabosses et les sachets

Total crédit
Crédit engrais

Dépenses du planteur

Revenu avant paiement des annuités (debt service)

Annuités (debt service) 2/
Annuités pour les engrais 2/

Cash flow net

Cash flow avec engrais

3/

(Annexe 10, tableau 1, suite) --

Main d'oeuvre familiale en homme jours 1/

Revenu net par homme-jour

Revenu net par homme-jour avec engrais

-
- 1/ La répartition du travail entre la famille et la main d'oeuvre salarié est fonction de la taille moyenne de la famille et de l'importance des activités annexes de la famille qui varient au sein de la zone de projet. On a retenu le chiffre de 60 hommes jours de main d'oeuvre salarié par année de plantation.
 - 2/ Les annuités ont été calculées sur la base d'un intérêt de 8 o/o capitalisé durant les 4 années de différé, les remboursements étant réparties les 4 années suivantes.
 - 3/ Des planteurs observent certains critères de plantation mériteraient "une prime de qualité" à 30.000 FCFA/ha pour chacune des 2 premières années suivant la plantation.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

COMPTES D'EXPLOITATION DES PLANTEURS (Annexe 10)

3 hectares de plantation en bloc (tableau 2)
(en FCFA)

Nombre d'hectares plantes
rendements Kg/ha (par année de plantation)
Production total du planteur kg

Valeur à FCFA 110/kg

Dépenses

Materiel de pépinière
Outils manuels
Sachets
Cabosses
Insecticides
Carburant
Pulvérisateur/atomiseur
Main d'oeuvre salariée 1/

Sous-Total

Transport des plants
Participation aux frais de stockage de la coopérative

Engrais

Total avec engrais

Moins: Subvention du Gouvernement
pour les cabosses et les sachets

Total crédit
Crédit engrais

Dépenses du planteur

Revenu avant paiement des annuités (debt service)

Annuités (debt service) 2/
Annuités pour les engrais 2/

Cash flow net
Cash flow avec engrais

Main d'oeuvre familial 1/

(Annexe 10, tableau 2, suite) --

Revenu net par homme-jour
Revenu par homme-jour avec engrais

-
- 1/ La répartition du travail entre la famille et la main d'oeuvre salarié est fonction de la taille moyenne de la famille et de l'importance des activités annexe de la famille qui varient au sein de la zone de projet. On a retenu chiffre de 60 hommes jours de main d'oeuvre salarié par année de plantation.
 - 2/ Les annuités on été calculées sur la base d'un intérêt de 8 o/o capitalisé durant les 4 années de différé, les remboursements étant réparties les 4 années suivantes.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

PREVISIONS DE "CASH FLOW" (Annexe 11)

"Cash Flow" du Gouvernement 1/ (tableau 1)
(en Million de FCFA)

A. RECETTES

Revenu sur le taxe d'exportation
Revenu net du CSSPPA

Total des revenus

Prêt BIRD 2/

Remboursement des prêts des planteurs 3/

Total des

Impact des augmentations de prix 4/

Total des revenus

Prêt BIRD 2/

Remboursement des prêts des planteurs 3/

Total des augmentations des prix

TOTAL DES RECETTES Y COMPRIS LES AUGMENTATIONS DES PRIX

B. DEPENSES

Coûts du projet 5/

Administration après le projet

Part BIRD du crédit aux planteurs 3/

Service de la dette sur prêt BIRD 2/

Total des dépenses

Impact des augmentations des prix

Coûts du projet 5/

Administration après le projet

Crédit BIRD aux planteurs 3/

Service de la dette sur prêt BIRD 2/

Total des augmentations des prix

TOTAL DES DEPENSES Y COMPRIS LES AUGMENTATIONS DES PRIX

En terme constant

Cash Flow annuel net

Cash Flow cumulé

(Annexe 11, tableau 1, suite) --

Avec augmentations des prix

Cash flow annuel net
Cash Flow cumulé

-
- 1/ Exclu les coûts d'achèvement du premier projet (y compris imprévu et intérêt capitalisés).
 - 2/ Le prêt BIRD comportent l'intérêt capitalisé et les charges; l'intérêt capitalisé sur les imprévus dû aux augmentations des prix calculés séparément et inclu dans l'augmentation des prix, le reste des intérêts et des charges inclu dans le prêt principale. Les remboursements sont calculés comme deux prêts distincts.
 - 3/ Reflet la proportion des prêts (ou remboursements) aux planteurs financée par la BIRD; prêts et remboursements s'effectuent par l'intermédiaire de la BNDA; augmentations des prix considérées comme prêts distincts.
 - 4/ Le montant des imprévus pour augmentations des prix sur coûts de projet et crédit aux planteurs provient des tableaux d'Annexe 8. Des augmentations des prix pour les revenus du projet, pour administration après le projet sont calculées sur la base de l'indice des prix internationaux.
 - 5/ Coûts du projet moins crédits aux planteurs et leurs propres financements.
 - 6/ L'impact des augmentations des prix ramenée à une moyenne septennale.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

PREVISIONS DE "CASH FLOW" (Annexe 11)
"CASH FLOW" de la BNDA (tableau 2)
(en million FCFA)

RECETTES

Prêt BIRD 2/

Remboursement des planteurs

Total des recettes

Impact des augmentations des prix 3/

Prêt BIRD

Remboursement des planteurs

Total des augmentations des prix

Total des recettes, y compris les augmentations des prix

DEPENSES

Crédit pour les engrais, les
insecticides, les pluvérificateurs,
et les carburants

Crédit pour transport et stockage

Total crédit aux planteurs

Remboursement du prêt BIRD 2/

Total des dépenses

Impact des augmentations des prix 3/

Crédit aux planteurs

Remboursements BIRD

Total des augmentations des prix

Total des recettes y compris les augmentations des prix

(Annexe 11, tableau 2, suite) --

En terme constant

Cash flow annuel net

Cash flow cumulé

Avec augmentations des prix

Cash flow annuel net

Cash flow culmulé

-
- 1/ Les fonds nécessaires à l'achèvement du premier projet non compris.
 - 2/ Renvoie la proportion du prêt BIRD destinée à financer les crédits aux planteurs; remboursements calculés au taux de 8^o/o avec le même échéancier que pour les remboursements des planteurs.
 - 3/ Imprevus pour augmentation des prix considérés comme prêts distincts.

COTE D'IVOIRE

DEUXIEME PROJET CACAO

TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE INTERNE (Annexe 12, tableau 1)

Coûts

Total des coûts du projet y compris les
imprévus physique 1/

Moins: 30 o/o de coûts pour l'infrastructure
des blocs 2/
Coûts des études
Les dépenses pour achever le 1^e projet

Sous-Total

Moins: Taxes et impôts 3/

Total

Dépenses d'administration après le projet 4/

Charges d'exploitation après le projet 5/

Main d'oeuvre familiale

Total des dépenses économiques

Bénéfices

Production (Tonne)

Valeur économique 6/

1/ Tableau 1 de l'Annexe 8.

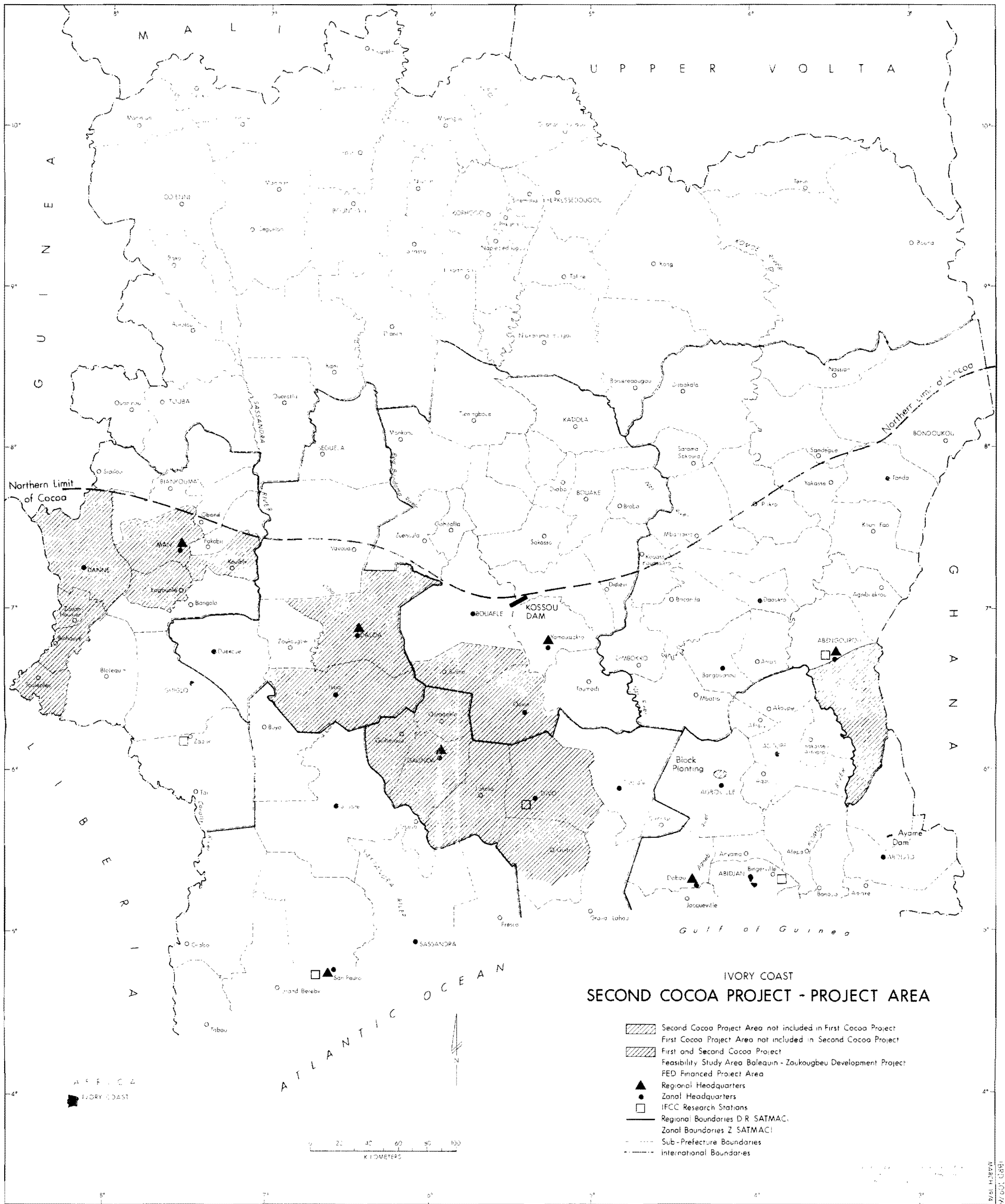
2/ Proportion des coûts des puits, pistes et installations de stockage sur blocs attribuable aux plantations réquises pour compléter les blocs après la période d'investissement du projet.

3/ Taxes et impôts estimés à 14^o/o du coût total.

4/ Coût de l'encadrement à partir de la 5^e année après la plantation, et coûts de gestion et d'entretien des pistes après la période d'investissement, nets de taxes.

5/ Charges d'exploitation à partir de la 5^e année après la plantation, nets de taxes.

6/ Valeur économique de 230.301 FCFA le tonne est égale à la somme du prix au producteur, des taxes à l'exportation, des revenus de la CSSPPA, et des marges des intermediaires. Voir le tableau 1 d'Annexe 3.



IVORY COAST
SECOND COCOA PROJECT - PROJECT AREA

- Second Cocoa Project Area not included in First Cocoa Project
- First Cocoa Project Area not included in Second Cocoa Project
- First and Second Cocoa Project
- Feasibility Study Area Baleauin - Zaukougbeu Development Project
- FED Financed Project Area
- Regional Headquarters
- Zonal Headquarters
- IFCC Research Stations
- Regional Boundaries D/R SATMAC
- Zonal Boundaries Z SATMAC
- Sub-Prefecture Boundaries
- International Boundaries

0 20 40 60 80 100
 KILOMETERS